



**DELIBERATION N° 23/169 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROGRAMME POUR LA FORÊT ET LE BOIS DE CORSE**

CHÌ APPROVA U PRUGRAMMA PÈ A FURESTA È U LEGNU DI CORSICA

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Muriel FAGNI
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Vanina BORROMEI à Mme Vanina LE BOMIN
Mme Valérie BOZZI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Marie-Claude BRANCA à Mme Véronique PIETRI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Pierre GUIDONI
M. Xavier LACOMBE à Mme Marie-Anne PIERI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. François SORBA
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
M. Paul QUASTANA à Mme Serena BATTESTINI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 2014-1170 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014,
- VU** le décret n° 2017-155 du 8 février 2017 approuvant le Programme National de la Forêt et du Bois,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code forestier, et notamment son article L.122-1 prévoyant la déclinaison par régions du Programme National de la Forêt et du Bois,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la délibération n° 23/125 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2023 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- CONSIDERANT** qu'un premier Plan établi en 2021 était inadapté à la situation préoccupante de la Corse,
- CONSIDERANT** les travaux de la Commission Forêt de la Chambre des Territoires alertant sur le risque d'effondrement de la filière forêt-bois de Corse,
- CONSIDERANT** la nécessité d'établir un document stratégique permettant de mettre en œuvre des actions concrètes à court et moyen terme,
- CONSIDERANT** les travaux et les conclusions des Assises de la Forêt et du Bois tenues les 12 et 13 octobre 2023 à Vizzavona,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, amendé,
- VU** l'avis n°2021-052 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 18 décembre 2023,
- VU** l'avis n° 2023-32 de la Chambre des Territoires en date du 11 décembre 2023,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (49) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

Se sont abstenus (14) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Julia TIBERI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le Programme Forêt Bois de Corse tel que présenté dans le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, ainsi que les 26 fiches-actions déclinées au profit de la filière.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tout acte lié à la mise en œuvre du plan d'actions afférent au Programme Forêt Bois de Corse.

ARTICLE 3 :

DEMANDE, dans le cadre du processus d'autonomie en cours, que la compétence Forêt-Bois soit intégralement transférée à la Collectivité de Corse après réalisation d'une étude relative à ce transfert tant au niveau budgétaire qu'en termes de ressources humaines.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 20 décembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

CONSTAT	AXE	OBJECTIFS	ACTIONS
A l'amont : Dynamiser le développement de la gestion forestière durable et multifonctionnelle La mise en œuvre d’une gestion forestière durable peut permettre de produire davantage de bois d’œuvre stockant du carbone, de réaliser des voies permettant d’aider à la lutte contre les incendies de forêt, de mettre en place des îlots de senescence... La gestion forestière est un acte nécessitant une technicité forte (itinéraires sylvicoles, choix des essences...) et des investissements humains et matériels dont le retour sur investissement est généralement de plusieurs dizaines d’années.	La mobilisation et la valorisation des produits forestiers, tout en préservant les milieux et la biodiversité. Le territoire montagneux contraint fortement l’accessibilité des massifs forestiers. La desserte forestière doit faire l’objet d’améliorations concrètes et ciblées, contribuant à désenclaver les territoires ruraux le nécessitant, tout en préservant les milieux, la faune, les continuités écologiques, assurant l’articulation des usages... L’amélioration des techniques d’exploitation permettra aussi de mieux mobiliser les produits forestiers.	I. Assurer la disponibilité de la ressource	FA 1 Améliorer la desserte forestière
	La sécurisation des approvisionnements en renforçant les liens entre producteurs et utilisateurs des produits bois (gestion concertée). Pour amortir et planifier une activité économique industrielle ou artisanale, il est nécessaire de pouvoir disposer en quantité et qualité des matières premières.		FA 2 Favoriser la création de Zone de Gestion de Combustible (ZGC)
			FA 3 Améliorer et pérenniser la ressource sylvicole
			FA 4 Elaborer des contrats d’approvisionnement en forêts publiques
			FA 5 Mettre à disposition un outil d’aide à la décision sur les ressources disponibles
			FA 6 Conserver et développer des moyens pour la résolution de la question du foncier dans les forêts privées
		Le développement et la promotion de la gestion forestière multifonctionnelle en forêt privée et en forêt publique. La mise en œuvre de cette gestion forestière durable doit faire l’objet d’une réflexion et d’une planification (élaboration de documents de gestion). Elle doit intégrer les problématiques spécifiques à la Corse comme la gestion pastorale, s’inscrire dans la durée en phase avec les cycles sylvicoles (gestion durable). Elle doit également composer avec les problématiques liées au foncier en visant le regroupement foncier ou économique des sylviculteurs. Pour remplir ces objectifs l’animation des territoires forestiers, est essentielle	II. Prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt
	La préservation des espaces et écosystèmes forestiers, et de leurs fonctionnalités. Au regard de l’ensemble des menaces qui pèsent sur la forêt et des rôles de protection qu’elle joue, les politiques de prévention et de lutte contre les menaces doivent prendre une place importante. Cette préservation peut conduire à adopter une gestion conservatoire.	FA 8. Mettre en place un nouveau cadre d’occupation en forêt territoriale	
		FA 9. Réaliser des chantiers de réouverture du milieu	
		FA 10. Protéger les personnes et les massifs forestiers	
		FA 11. Valoriser le patrimoine des maisons forestières	
		FA 12. Exploiter et appliquer une gestion forestière respectueuse des aspects environnementaux	

CONSTAT	AXE	OBJECTIFS	ACTIONS	
En transversalité : Promouvoir et animer, fédérer les acteurs Certains métiers de la forêt et du bois s'exercent dans des conditions difficiles. Ils peuvent être perçus négativement par rapport à l'environnement (exploitant forestier par exemple). Si les acteurs coopèrent, se regroupent et mutualisent leurs démarches, la filière sera d'autant plus forte et résiliente.	Développer la formation initiale et continue sur l'ensemble de la filière, du sylviculteur qui doit se familiariser à la gestion, au menuisier ou charpentier, en passant par l'exploitant, le scieur, les salariés ou les chefs d'entreprise, les professionnels, les particuliers, les agriculteurs, les propriétaires forestiers. Pour pallier le déficit d'image de la filière lancer des démarches permettant de mieux connaître la filière et des démarches de sensibilisation, de communication et de promotion des métiers et des produits des filières forêt-bois de Corse.	III. Développer l'offre de formation et le partenariat avec l'Université de Corse	FA 13. Organiser une formation de bûcheronnage	
	Coordonner les démarches des acteurs et inciter à leur regroupement (interprofession, regroupement économique) autour d'un projet stratégique de filière ; Accompagner les entreprises dans leur essor et la préservation de leur compétitivité (stratégie, numérique), en ciblant les financements publics et adaptant la fiscalité.		IV. Installer de nouvelles instances forestières	FA 14. Elaborer une stratégie de communications sur les métiers du bois et forêt
				FA 15. Développer le partenariat avec l'université de Corse et développer les démarches de R&D
	A l'aval : Développer et valoriser des produits et services issus de la forêt .Le développement de circuits courts offre une alternative économique sérieuse tout en permettant une gestion nécessaire à la prévention contre les incendies (biomasse). La valorisation des produits issus des forêts corses doit progresser,de manière qualitative et quantitative, tout en respectant la hiérarchie des usages (bois d'œuvre en priorité, bois		Promouvoir la qualité des produits forestiers Corses : - connaissance du marché du bois en Corse et au-delà ; - caractérisation des bois et certification des produits « Bois de Corse » (™Lignum Corsica), afin d'apporter de la traçabilité aux produits, et d'améliorer son référencement et sa lisibilité auprès des utilisateurs et consommateurs ; - démarches de qualité respectant les normes (™Kalliste bois bûche) ; Accompagner l'évolution des entreprises et l'émergence de nouveaux projets, pour la mise en œuvre de nouvelles transformations (bois d'ingénierie, granulés de bois, de liège...) et la valorisation de toutes les qualités (y compris les qualités moyennes) des produits locaux (bois d'œuvre, bois énergie, liège).	V. Développer économiquement la filière bois
		FA 17. Instaurer des commissions et observatoire		
		FA 18. Etablir une convention cadre CDC-ONF		
			FA 19. Réaliser un document d'aides	
			FA 20. Intégrer le bois de marque LIGNUM CORSICA ou équivalent dans toutes les constructions et aménagements de la Collectivité de Corse	
			FA 21. Assurer la mobilisation et la valorisation des bois de faible qualité	
			FA 22. Développer la filiere biomasse-énergie	
			FA 23. Susciter l'émergence et le développement des entreprises et d'activité innovantes	
			FA 24. Organiser Valoriser la filière bois bûche	

CONSTAT	AXE	OBJECTIFS	ACTIONS
énergie comme co-produit valorisable).	Développer la demande locale en produits bois et de produits biosourcés (liège). La commande publique dans les bâtiments (rénovation, construction) mais également dans l’aménagement de réseaux de chaleur .		FA.V.6 : Commercialiser le bois buche en bord de route

**PROGRAMME
POUR LA
FORÊT
ET LE BOIS
DE CORSE
2024 - 2029**

**FURESTA
& LEGNU**



U Cuntestu

4

Ramentu di u metudu

5

Partie 1 :

Diagnostic et orientations

Partie 1 Diagnostic : une forêt complexe, filières à développer

Partie 2 Enjeux, menaces et stratégies

6

Partie 2 :

Plan d'actions

Objectif 1 : Assurer la disponibilité de la ressource

Objectif 2 : Prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt

Objectif 3 : Développer l'offre de formation, la recherche et l'innovation

Objectif 4 : Installer de nouvelles instances forestières

Objectif 5 : Développer l'économie de la filière bois

29

Partie 3 :

Annexes

Annexe 1 : Indicateurs de suivi du programme forêt-bois de Corse 2024-2029

Annexe 2 : Les chaufferies en service (source : AUE, 2021)

Annexe 3 : Espèces animales et végétales forestières remarquables en Corse

Annexe 4 : Sensibilité des habitats et des espèces à l'exploitation forestière

Annexe 5 : Carte d'estimation des espaces forestiers à enjeux de conservation

62

U CUNTESTU

La forêt Corse avec ses 500 000 hectares couvre plus de 66% de la superficie du territoire insulaire.

Propriétaire de près de 50 000 hectares de massifs dans l'île, la Collectivité de Corse est un acteur essentiel de la politique forestière prise dans toutes ses aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Les communes forestières de Corse, propriétaires d'environ 100 000 hectares, sont également des acteurs incontournables situés à la croisée d'enjeux essentiels, notamment en termes de revitalisation des territoires ruraux et de l'intérieur.

La forêt privée en couvrant 400 000 hectares, soit près de 47 % de la superficie insulaire, est au centre de multiples problématiques aussi bien en matière d'aménagement du territoire (urbanisme, agriculture) que de protection des ressources naturelles (eau, biodiversité) ou encore de prévention des risques (incendie, tempête).

Appréhender la question transversale de la « *filière forêt/bois* » dans sa dimension multifactorielle et sa richesse multifonctionnelle (sylviculture, pastoralisme, activités de pleine nature, loisirs, bois d'œuvre, bois énergie, ...) est un exercice complexe sur lequel

Dès les assises de la montagne à Montegrossu en février 2022, la Collectivité de Corse, ses offices et agences - accompagnés par l'ensemble des acteurs concernés - se sont collectivement engagés à construire une nouvelle stratégie de gestion et de développement pour la forêt corse.

L'objectif principal était de mettre en œuvre des actions concrètes et susceptibles :

- d'une part, de répondre aux enjeux précités, plus particulièrement dans le contexte actuel d'instabilité économique et climatique ;
- et d'autre part, d'assurer une reprise de l'activité forestière et de garantir une exploitation durable de la ressource.

Le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 et approuvé par le décret n° 2017-155 du 8 février 2017 portant approbation du programme national de la forêt et du bois, fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans.

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) décline le programme national à l'échelle régionale (Article L. 122-1 du Code forestier) à l'échelle régionale.

Le Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC) a valeur de cadre pour « les documents d'orientation régionaux, départementaux et locaux arrêtés par l'Etat ou par les collectivités publiques ayant une incidence sur la filière forêt-bois ».

Il est arrêté par le ministre chargé des forêts, après avis conforme du Président du Conseil exécutif.

Le PFBC a fait l'objet d'une concertation sans précédent de l'ensemble des acteurs de la filière et des consultations réglementaires *ad-hoc* (consultation du public et de l'autorité environnementale).

Co-construit avec les services de l'État, le PFBC a été largement révisé par rapport à sa version initiale de 2021, en intégrant notamment les objectifs du plan d'actions tout en restant conforme aux exigences de l'évaluation environnementale.

DI U METUDU D'APPRUNTERA DI I SCONTRI

Le Conseil exécutif, sous l'impulsion de la Chambre des Territoires, à engager dès 2021 une large démarche de concertation visant à formaliser un document stratégique et politique, conforme aux attentes exprimées, en insistant sur la nécessité impérieuse de mettre en synergie les politiques publiques menées par la Collectivité de Corse et les besoins des communes de l'intérieur en matière de politique forestière.

La forêt corse a besoin d'un projet audacieux et innovant, se développant dans un cadre nouveau qui doit mobiliser des acteurs d'horizons et de sensibilités différents, et contribuant à vivifier les territoires et les dynamiques locales. En réponse à l'effondrement de la filière forêt-bois de Corse a donc été lancée l'élaboration d'un document stratégique et politique appelé « plan d'actions » qui définit la gouvernance, les dispositifs mobilisables, les partenaires à solliciter, les moyens financiers disponibles, les indicateurs de réussite, et le calendrier.

Pour parvenir à l'élaboration de ce plan il a été nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs : les Offices, les Agences, les partenaires institutionnels, les chambres consulaires, les professionnels de la filière, le Collectif Furesta Corsa, le milieu associatif.

Le présent plan d'actions est donc le fruit d'une collaboration étroite entre les acteurs du territoire (communes forestières, services de l'État, ONF, CRPF, entreprises) et d'un travail de consultation menée à plusieurs niveaux durant les deux ans :

- en premier lieu au sein de la commission « politique forestière » de la Chambre des Territoires ;
- en second lieu, lors des ateliers thématiques (ressource, multifonctionnalité, formation, gouvernance, professionnels) ;
- en troisième lieu, avec des points d'étapes réguliers lors des assises de la montagne (février 2023 à Zicavu) et de la festa di u legnu et di a furesta (Juillet 2022 et 2023 à Vizzani) ;
- enfin, la tenue des assises de la forêt et du bois du 12 et 13 octobre 2023 à Vizzavona a permis d'échanger et de débattre autour de cinq objectifs stratégiques :
 - 1- Assurer la disponibilité de la ressource ;
 - 2- Prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt ;
 - 3- Renforcer l'offre de formation, la recherche et l'innovation ;
 - 4- Installer de nouvelles instances forestières ;
 - 5- Développer l'économie de la filière bois.

Ce travail partenarial permet aujourd'hui de disposer d'un nouveau cadre stratégique et opérationnel pour une durée de 5 ans (période 2024-2029). Il est donc décliné en 5 objectifs et 26 fiches-actions (FA) pour le développement de la forêt corse et la relance filière bois. Ce plan d'action est présenté de manière synthétique dans le tableau suivant et de manière exhaustive en annexe.

Ce plan d'actions vient compléter - utilement et de manière pragmatique - le diagnostic et les orientations stratégiques (enjeux et menaces) identifiés préalablement dans cadre de l'élaboration du Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC).

Le Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (**Partie 1**) et sa déclinaison opérationnelle au travers d'un plan d'action (**Partie 2**) se veut être un véritable cadre stratégique politique pour la gestion du milieu forestier et le développement de la ressource bois.

DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS

PARTIE 1

Partie 1 :

8

Diagnostic : une forêt complexe, des filières à développer

1 Le massif forestier de Corse : un massif continu mais hétérogène

Evolution et répartition des surfaces forestières

Les forêts relevant du régime forestier et leur gestion

Les forêts privées et leur gestion

2 Des fonctions écologiques et sociétales exacerbées mais mésestimées

La biodiversité, les paysages et les espaces protégés

L'accueil du public et la chasse

Le pastoralisme en forêt, ou sylvo-pastoralisme

L'eau, le sol et le carbone

3 Des fonctions de production : valoriser les produits ligneux et non ligneux

Le liège : les promesses d'une filière

Les autres produits forestiers non ligneux

Bois d'œuvre et bois énergie : quantités et volumes disponibles

Un objectif de qualité de bois d'œuvre mais des usages surtout en bois énergie

Les principales essences et les usages de leur bois

4 Acteurs économiques, formation et recherche

Des acteurs et des emplois forestiers mal identifiés

Une offre de formation forestière du lycée au supérieur

Partie 2 :

22

Enjeux, menaces et stratégies

Analyse AFOM

1 Une forêt riche mais menacée

Espèces animales ayant un impact sur la forêt

Risque d'incendie de forêt

Risques sanitaires

Impacts des aléas et du changement climatiques

2 Des stratégies intégrées en réponse aux enjeux multiples

Stratégies sylvicoles filière

Stratégies en faveur de la biodiversité

Stratégies pour la prise en compte des risques

Stratégies pour le développement des territoires ruraux



1

Diagnostic : Une forêt complexe, des filières à développer

1. Le massif forestier de Corse : un massif continu mais hétérogène

INTRODUCTION : LA CORSE, ÎLE FORESTIÈRE

Le Programme pour la Forêt et le Bois de la Corse (PFBC) 2021-2030 est le fruit d'un travail collaboratif entre la Collectivité de Corse et l'État. Il fixe le cap et les ambitions pour la forêt de Corse, les conditions de son développement durable, de sa valorisation et de sa protection.

C'est également un cadre pour les documents plus opérationnels que sont les Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA) pour les forêts publiques (territoriales ou communales) et les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) pour les forêts privées, qui doivent s'y conformer.

La forêt de Corse est pour partie méditerranéenne, pour partie montagnarde. Elle est omniprésente et multifonctionnelle, ce qui en fait un espace complexe à appréhender et à gérer.

Avec un taux de boisement moyen de près de 57 %, le couvert des espaces forestiers en Corse est plus boisé que les régions métropolitaines françaises. La BD forêt v2 de l'IGN donne même jusqu'à 795 000 ha (92 %) de végétation arbustive ou arborescente.

La forêt de Corse est à la fois méditerranéenne et montagnarde : elle couvre tous les étages de végétation du thermoméditerranéen à l'étage subalpin au-delà de 2 000 m. Elle constitue un massif quasi continu, mais les variabilités de ces espaces forestiers en matière de couverture et d'essence permettent de définir des « sous-massifs ».

Évolution et répartition des surfaces forestières

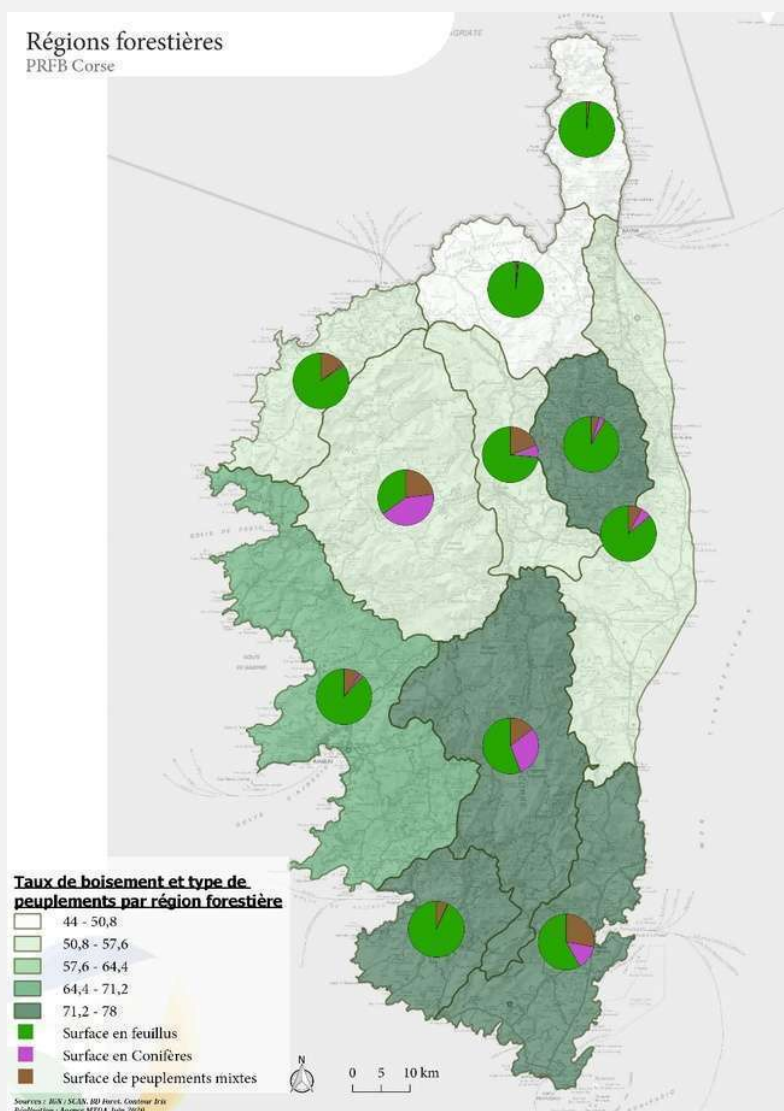


Figure 1 : ensemble biogéographiques forestiers

Source : Kit PRFB IGN 2005-2014

Selon l'IGN, entre 1980 et 2011, la surface forestière corse aurait augmenté de plus de 2 % par an.

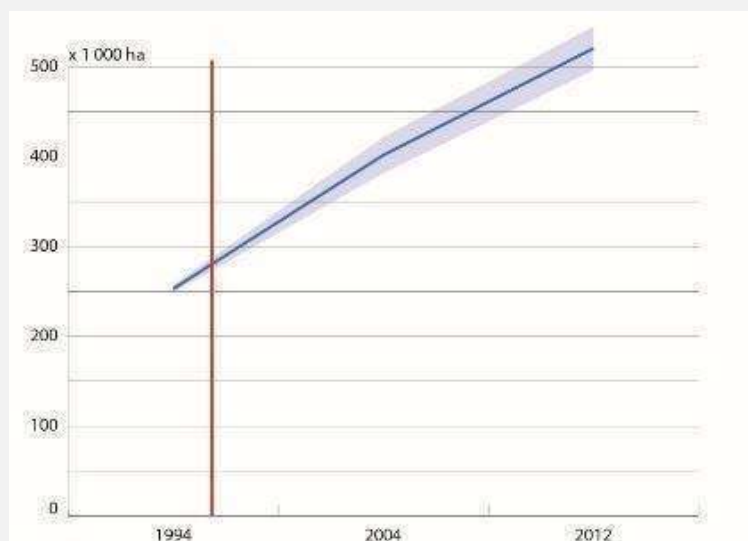


Figure 2 : évolution de la surface forestière corse

Tableau 1 : principaux chiffres de la forêt Corse issus du Kit PRFB de l'IGN (2014) et DYNACORSEBOIS

Données	Valeurs (IGN 2014)
Surface boisée totale	499 000 ha ¹
Surface boisée de production²	394 000 ha
Forêts « publiques » (relevant du régime forestier)	149 420 ha
Surface boisée dans les forêts publiques	106 000 ha³
Forêts privées	393 000 ha
Volume de bois sur pieds en forêt	41 Mm ³
Évolution du capital sur pieds	900 000 m ³ / an, dont 80 % en exploitabilité très difficile

La Corse est marquée par une **prépondérance de peuplements feuillus qui représente 70 à 80 % des surfaces.**

La Figure 4 met en évidence la prépondérance de certaines espèces, confirmées par les chiffres issus du Kit IGN - PRFB :

1. Le chêne vert. C'est l'espèce dominante en Corse. Les forêts fermées de chêne vert pur représentent 80 342 ha. Les forêts de production où le chêne vert est l'essence principale représentent 169 000 ha.

¹ Les données de la BD forêt de l'IGN peuvent donner d'autres valeurs, selon les essences prises en compte (arbousier notamment) et la date de la donnée. Une surface forestière de l'ordre de 500 000 ha semble être le consensus.

² Cette donnée ne tient pas compte de l'accessibilité effective des bois, faute de donnée fiable sur cette information.

³ Les « forêts publiques » représentent environ 150 000 ha selon l'ONF. Au sein de ces forêts, tous les espaces ne sont pas effectivement boisés, pouvant expliquer des différences dans les chiffres.

2. Le pin laricio correspond à la deuxième essence phare de la Corse. En forêt fermée et peuplement pur, il représente 29 633 ha. L'ensemble des milieux où il est majoritaire représente 37 108 ha. Les forêts de production où le pin laricio est l'essence principale représentent 28 000 ha.
3. Le pin maritime serait la troisième essence en surface. En forêt fermée et peuplement pur, il représente 27 977 ha. L'ensemble des milieux où il est majoritaire représente 34 558 ha. Les forêts de production où le pin maritime est l'essence principale représentent 45 000 ha.
4. Le chêne liège, représente 11 261 ha. La subéraie en Corse dispose d'un potentiel de 29 164 ha (peuplements purs et en mélange).
5. Le châtaignier, représente quant à lui 10 146 ha.

Le type « autres feuillus » est composée de différentes essences (châtaignier, hêtre, chêne liège, arbousier...) dont aucune ne ressort de manière prépondérante en peuplement pur.

L'IGN (source : résultat d'inventaire 2010) donne la répartition des autres feuillus suivante :

- Châtaignier, moins de 4 Mm³ ;
- Hêtre, moins de 4 Mm³ ;
- Chêne-liège, environ 2 Mm³ ;
- Arbousier, moins de 2 Mm³ ;
- Aulnes⁴, moins de 2 Mm³ ;
- Chêne pubescent, moins de 2 Mm³ ;
- D'autres feuillus, moins de 2 Mm³.

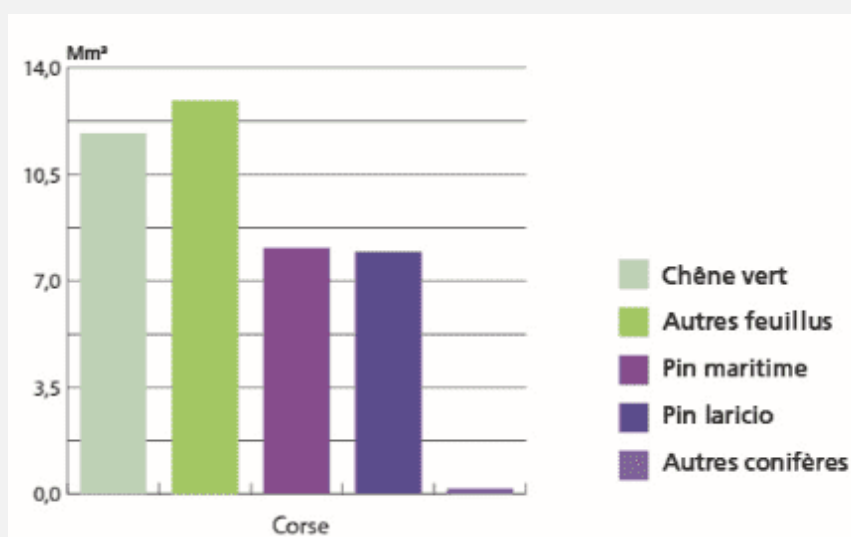


Figure 3 : volume (stock de bois vivant sur pied) par essence (source : kit IGN 2014)

⁴ La Corse compte 2 aulnes arborés : l'aulne vert et l'aulne glutineux. Ils se retrouvent principalement dans les ripisylves et ne sont pas distinguables par ortho-photo.

Forêts par essence dominante

Programme forêt-bois de la Corse

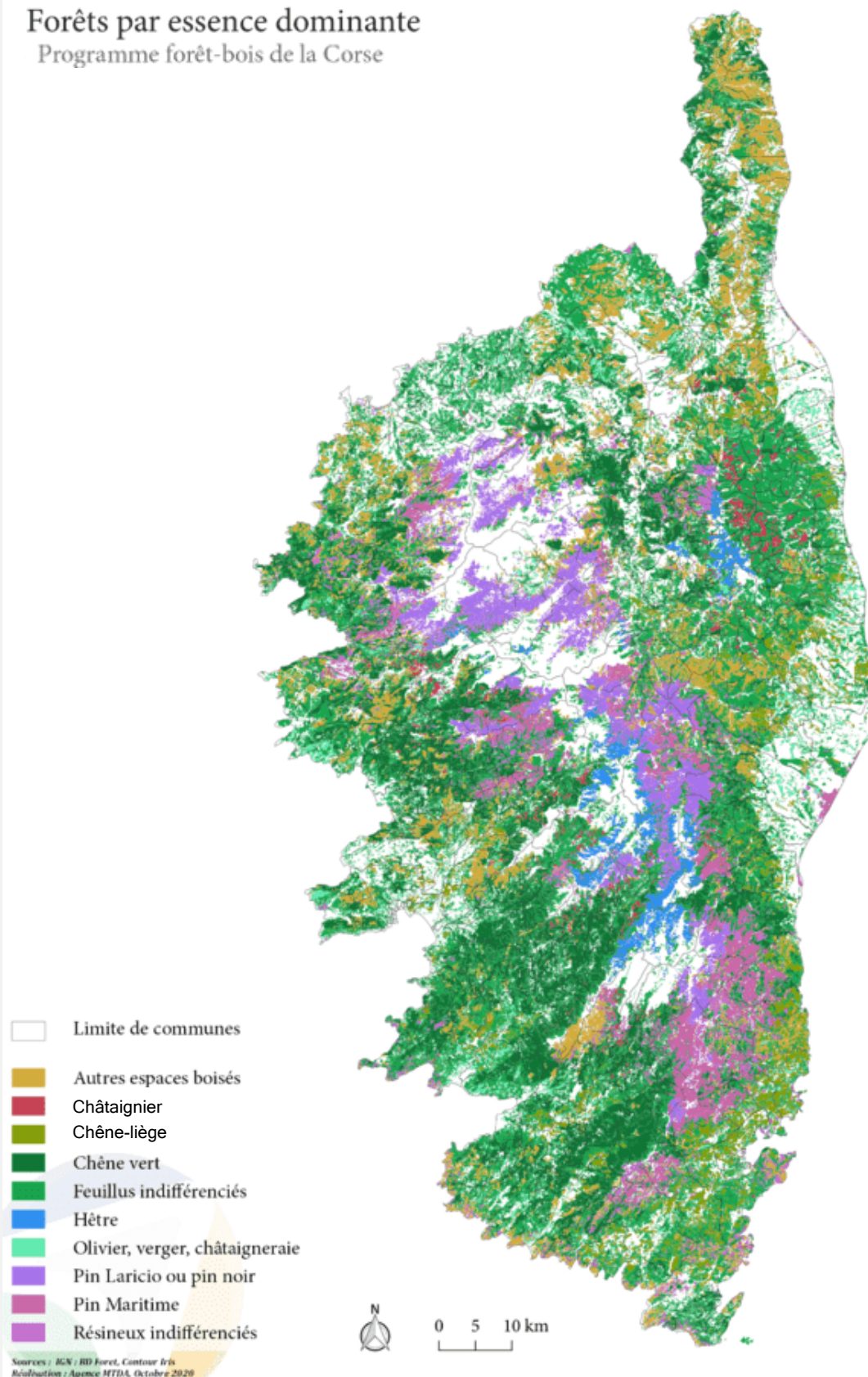


Figure 4 : carte des forêts par essence dominante

Les forêts relevant du régime forestier et leur gestion

(Sources : SRA 2011, DYNACORSEBOIS, Kit PRFB IGN 2014)

La Corse compte 169 forêts publiques sur lesquelles s'applique le régime forestier (DYNACORSEBOIS). Elles couvrent 149 420 ha, dont environ 1/3 pour les forêts territoriales (53 049 ha - 34 forêts) et 2/3 pour

les forêts des autres collectivités locales (96 371 ha - 134 forêts, et 1 forêt appartenant au Conservatoire du Littoral).

Sur cette surface de forêt publique,

- 61 % est effectivement boisée, soit environ 92 000 ha (SRA 2011) ;
- 45 % a une vocation de production, soit environ 69 000 ha (IGN 2014).

La Figure 5 localise ces forêts.

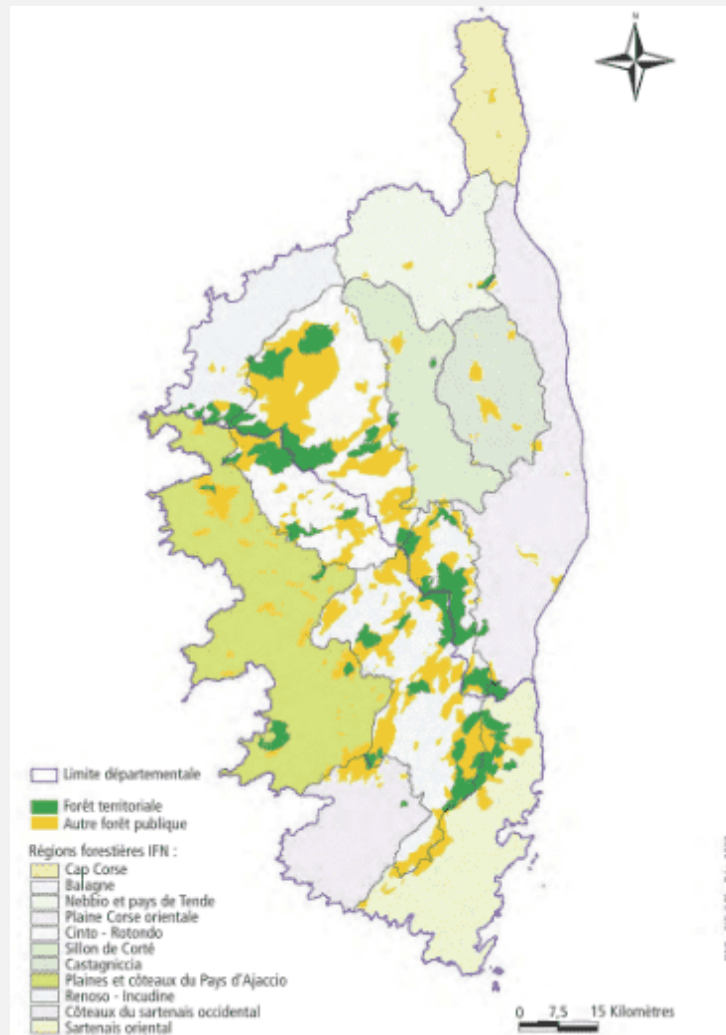


Figure 5 : localisation des forêts relevant du régime forestier (source ONF)

106 forêts relevant du régime forestier présentent un aménagement applicable, en cours d'approbation ou à réviser, pour une surface de 113 000 ha.

L'intégralité des forêts territoriales est certifiée PEFC, et 10 forêts communales, représentant 6 018 ha, le sont également.

Les forêts privées et leur gestion

Sources : SRGS 2006, PEFC 2010, Kit PRFB IGN 2014

Les forêts privées représentent 393 000 ha, soit près de 80 % de la forêt corse. Dans ces forêts privées, **324 000 ha** (soit 82 % des forêts privées) seraient des forêts à vocation de production. L'une des particularités de cette forêt privée est son important morcellement : 93 % des ensembles forestiers d'un seul

tenant font moins de 4 ha et la superficie moyenne des ensembles forestiers d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire est de 1 ha.

	1 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	> 25 ha	ensemble	Nb de propriétés	Nb d'ensembles / propriété	Surface moyenne de l'ensemble
Nombre	196 000	10 000	4 000	1 000	211 000	31 000	7	
Superficie (ha)	83 000	60 000	50 000	21 000	214 000			1 ha

Figure 6 : répartition des ensembles d'un seul tenant par taille (source : SRGS 2006)

Ce morcellement est aggravé par le fait qu'une majorité des propriétés sont indivises (70 % selon CRPF – SRGS 2006), que la quasi-totalité des propriétés forestières n'ont pas de titre d'origine.

Le GIRTEC estime que les **indivisions non réglées** représentent 290 000 ha dont une majorité sont forestières. Ce phénomène n'est pas uniforme sur le territoire : certaines zones concentrent plus de 30 à 65 % de propriétés indivises (Liamone, Ornano, Alta-Rocca). Au problème des biens non titrés, s'ajoutent aussi le problème des **biens non délimités** qui complexifient les possibilités de mobilisation des acteurs forestiers.

Tableau 2 : Surface et nombre de propriétaires (PEFC Corse, état des lieux 2010 - source cadastre 2003)

	0-1 ha	1-4 ha	4-10 ha	10-25 ha	25 ha et +	Total	Dt > 1 ha
Surface totale (ha)	12 515	40 272	47 885	52 524	92 484	245 680	233 165
Nombre de propriétaires	34 646	19 249	7 691	3 468	1 276	66 330	31 684

Nota bene : les surfaces prises en compte dans ce tableau incluent les formations de type taillis ou landes, ce qui fait un ratio de surface par propriétaire plus élevé que ci-dessus.

Tableau 3 : surfaces dotées de documents de gestion durable, au 6 octobre 2020. Sources : CRPF 2019, PEFC 2010

	Nombre	Surface (ha)
PSG obligatoires	28	3 537
PSG volontaires	19	459
Total des PSG	47	3 996
CBPS	112	858
CBPS +	26	221
Total des CBPS/ CBPS+	138	1 079
Total des documents de gestion durable	185	5 075

La surface de forêt privée dotée d'un DGD est de 5 075 hectares, soit un peu moins de 2 % de la surface de la forêt privée. Les propriétés forestières soumises à PSG en Corse représentent 48 200 hectares pour 693 propriétés. Seulement 10 % de la surface devant être couverte par ce document l'est effectivement.

34 RTG (Règlement Type de Gestion) représentent une surface d'environ 300 ha. Les RTG concernent les propriétaires de moins de 25 ha et les engagent pour une durée minimale de 10 ans.

2. Des fonctions écologiques et sociétales exacerbées mais mésestimées

La biodiversité, les paysages et les espaces protégés

300 ZNIEFF couvrent près de 35 % du territoire régional (30% en moyenne à l'échelle française), le réseau Natura 2000 près de 16 % (12,9 % de la surface terrestre métropolitaine). Le réseau Natura 2000 (ZPS et SIC) couvre environ 112 000 ha d'espaces forestiers.

Cependant, les superficies des protections réglementaires sont très faibles : environ 15 % en arrêtés de protection de biotope (APB), en sites classés inscrits, zones de protection spéciales (ZPS), zones spéciales de conservation (ZSC) ou réserves.

Les niveaux de protection des milieux forestiers sont hétérogènes (*Sources : DREAL, UMS PatriNat*) :

- 4,4 % du territoire terrestre sont sous protection forte, dont 4,7 % des milieux forestiers ;
- 53,5 % du territoire terrestre sont sous protection globale.

En Corse, la **biodiversité végétale « ordinaire »** mesurée par l'IGN en fait la plus importante des régions de France (63 types de formations végétales en moyenne pour 2 départements).

Un travail sur les **forêts anciennes** a été mené en Corse dans le cadre d'un partenariat OEC / WWF / CBNC en 2013 (Panaïotis *et al.* 2017). Le programme *forêts anciennes à haute valeur de conservation* du Bassin Méditerranéen permet d'identifier **80 085 ha de forêts actuelles qui se situent sur un espace déjà forestier en 1866**. La *Figure 7* illustre la localisation de ces forêts, selon les étages de végétation.

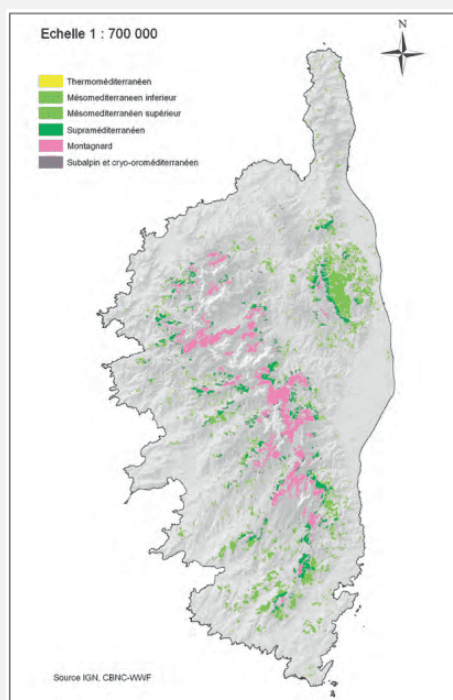


Figure 7 : Forêts présentes en 1864-1866 selon les étages de végétation (Panaïotis et al. 2017)

Au cours de leur évolution la plus récente, les milieux se sont fermés aux dépens des anciennes terrasses de culture, tandis que l'urbanisation grignotait le littoral. Les paysages des pourtours de village sont aujourd'hui très largement emmaquisés au détriment des vergers traditionnels et de la châtaigneraie. Cette continuité du couvert forestier aux abords des zones urbanisées est devenue un enjeu complexe en matière de sécurité des personnes et des biens, que les seules obligations légales de débroussaillage (OLD) ne sont pas en mesure de solutionner.

La forêt est une composante majeure des paysages des sites touristiques majeurs comme les Calanques

de Piana ou les Aiguilles de Bavella. Sur le plan social, les coupes à blanc réalisées sur de trop grandes surfaces visibles peuvent susciter des réactions de la population ou des touristes.

Une typologie des paysages corses a été mise au point (Desurmont, 2003). Permettant d'assurer une uniformité de langage pour décrire un paysage externe selon ses caractéristiques principales et son évolution possible, elle pose les bases de l'adéquation des interventions avec le type de paysage.

L'accueil du public et la chasse

Sources : PADDUC, SRGS 2006, SRA 2011

La forêt n'est **pas directement à l'origine de la demande touristique**, mais elle contribue à la qualité des paysages et leur attractivité. Certains sites des forêts publiques de Corse sont très fréquentés, surtout en période estivale, mais aussi en avant et arrière-saison. On citera notamment les forêts suivantes, fréquemment citées par les guides touristiques : FT Bonifatu, FC Asco, FT Valdu Niellu, FT Aitone, FC et FT Piana, FC Corte (Restonica), FT Vizzavona, FT Coscione, FT Bavella et FT Ospedale.

En effet, plusieurs comptages estivaux de véhicules sur diverses forêts touristiques ont montré des fréquentations moyennes de l'ordre de 150 véhicules par jour à midi pour les sites les plus fréquentés, avec des maxima dépassant les 250 véhicules simultanément.

La chasse constitue une forte tradition villageoise, essentiellement dans le cadre formalisé des sociétés et associations de chasseur. La chasse au gros gibier ne concerne que le sanglier (*Sus scrofa*).

La pratique de la chasse se confronte elle aussi aux problématiques foncières en Corse et à la fermeture des milieux.

Le cerf Corso-Sarde, le plus petit des cerfs élaphe, a été réintroduit en Corse à partir de 1985 depuis la Sardaigne. Une population de plus de 2000 individus cause des dégâts à certaines cultures agricoles, mais a peu d'impact en matière de régénération forestière. Son plan de chasse reste fixé à zéro, ce qui n'autorise pas de compensations pour les propriétaires & agriculteurs, ni de véritable recensement. Une clarification de son statut juridique s'avère indispensable pour la mise en place d'une gestion

Le pastoralisme en forêt, ou sylvo-pastoralisme

Sources : SRA 2011, étude SODETEG, CGAAER 1980, PEFC 2010, DRAAF 2020, ONF 2020

L'étude de la SODETEG en 1982 (élaboration d'un zonage agro-sylvo-pastoral par la DRAAF) met en évidence les bases du sylvopastoralisme. C'est dans les années 1980 que la prise en compte des interactions entre forêt et pastoralisme est posée, alors que les espaces forestiers méditerranéens connaissent une période de mutations profondes, conséquences de l'exode rural et de la modernisation des filières, mais aussi de politiques de planification forestière peu adaptées au contexte méditerranéen (Guérin, 2008 ; Fesquet, 2006 ; Meuret *et al.*, 1995).

La réhabilitation du sylvopastoralisme en tant que fonction des forêts méditerranéennes a recommencé à s'affirmer par le biais, dans un premier temps, des capacités de débroussaillage des herbivores en vue de la prévention des incendies. Bien que susceptible de répondre à un contexte économique et social nouveau (tel que la demande actuelle de communes forestières de moyenne montagne de Corse), le sylvopastoralisme moderne reste néanmoins une opération complexe à adapter au cas par cas, à chaque ensemble forestier (Étienne *et al.*, 1994) et à contractualiser via les documents de gestion durables.

Le développement du sylvopastoralisme doit faire face à l'un des handicaps majeurs dont souffre la Corse : le foncier et les difficultés de contractualisation qui en découlent (identification du propriétaire et nombre de propriétaires concernés).

1 325 ha sur 11 forêts territoriales font l'objet de conventions pluriannuelles ou concessions de pâturage. En forêts communales, ce sont 2 209 ha pour 11 forêts, On estimait cependant en 2018 que l'activité pastorale en forêt pouvait concerner **127 565 ha de forêt privée et 21 923 ha de forêt publique**. Ces chiffres mettent en évidence un écart important entre les surfaces potentiellement fréquentées par le bétail et celles faisant l'objet d'un accord formel entre propriétaires et éleveurs. Mais la présence de bétail dans les forêts corses est extrêmement variable.

Le sylvopastoralisme pourrait prendre toute sa place en tant qu'objectif de gestion à part entière dès lors que les outils de gestion (itinéraires techniques) seront aboutis pour pérenniser à la fois l'activité (le pastoralisme) et le milieu (la forêt).

Les regroupements de propriétaires représentent une perspective sérieuse de gestion du foncier :

- 14 ASL sont actives et regroupent 375 propriétaires pour 845 ha ;
- 13 AFP seraient en projet regroupant 7 816 propriétaires et représentant 33 730 h.

En organisant l'usage du foncier pour installer des jeunes agriculteurs ou conforter les exploitations existantes, les AFP peuvent permettre notamment la mise en œuvre des actions de gestion d'estives, l'ouverture ou la reprise de dessertes forestières, et de passer des conventions pluriannuelles d'exploitation ou de pâturage. L'Association Foncière Pastorale n'a pas vocation à établir la gestion durable des forêts, mais elle peut prévoir un document de gestion durable forestier.

L'eau, le sol et le carbone

L'intérêt de la présence d'un couvert forestier dans la production d'une **eau de qualité** a fait l'objet de nombreux travaux : limitation de la turbidité, ralentissement et rétention de l'eau, diminution des teneurs en nitrates...

A contrario l'absence de gestion forestière peut entraîner la fermeture et donc la destruction des **zones humides**.

Les boisements rivulaires jouent également un rôle dans le maintien des rives des cours d'eau. Ces boisements constituent des continuités écologiques spécifiques à ces milieux. Toutefois, les ripisylves non gérées sont susceptibles de provoquer des embâcles et limiter la continuité longitudinale des cours d'eau.

Pour les sols, le couvert végétal et forestier constitue un **manteau protecteur** contre l'érosion torrentielle et les éboulis. Il aide à la fixation des dunes littorales soumises aux vents. Certaines zones mises à nu souffrent d'une érosion éolienne forte qui peut rendre difficile la reconquête forestière, comme on peut l'observer sur le territoire de l'Agriate en amont du Liscu, en raison du passage répété des feux.

Enfin, la gestion des rémanents a une incidence sur **la fertilité des sols** (cf. guide⁵ ADEME sur les rémanents notamment et projet RESOBIO⁶). L'ADEME préconise des itinéraires de récolte des rémanents adaptées à la fertilité des sols, les branches et le feuillage comportant une fraction d'éléments minéraux plus importante que le tronc habituellement exploité. Pour des raisons de prévention des incendies ou sanitaires, le broyage des rémanents sur la parcelle est le plus souvent préconisé.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise le développement des surfaces boisées, la limitation du défrichement, les usages du bois à longue durée de vie et l'amélioration de l'efficacité énergétique du bois énergie. Également le **stockage du carbone dans le sol forestier** serait plus important que celui de la biomasse forestière elle-même (aérienne & racinaire). Le marché de la compensation carbone a séduit certaines entreprises corses, mais il reste très difficile d'en faire bénéficier les forêts insulaires.

3. Des fonctions de production : valoriser les produits ligneux et non ligneux

Le liège : les promesses d'une filière

Source : rapport conseil exécutif sur la filière liège non bouchonable

⁵ ADEME, La récolte raisonnée des rémanents en forêt : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/20140523_recolte-remanents-foret.pdf

⁶ ADEME, projet RESOBIO : Gestion des rémanents forestiers : préservation des sols et de la biodiversité, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/resobio-2-rapport-final-2014mars.pdf>

La Corse est la deuxième région subéricole de France après le Var et le marché est relativement dynamique : la demande en produits bio-sourcés est croissante. Le stock sur pied de liège insulaire représenterait 90 000 tonnes, son accroissement annuel est estimé à 7 000 tonnes (analyse données IFN et ODARC).

Deux qualités de lièges sont habituellement considérées : le liège destiné à la fabrication des bouchons, et le liège « non bouchonable », qui représente 90 % de la ressource liège de Corse à ce jour, après de nombreuses années sans exploitation.

Le liège dit « bouchonable » est un liège femelle (issu de la seconde récolte et des suivantes) dont l'épaisseur optimale pour la valorisation bouchonnière varie de 3,5 à 4 cm. À défaut d'être prélevé tous les 12 à 15 ans, l'arbre produit un liège surépais et crevassé.

Lorsqu'elles sont régulièrement exploitées, les suberaies offrent des paysages forestiers parmi les plus originaux du bassin méditerranéen. Considérées comme un des biotopes les plus riches d'Europe, les suberaies gérées constituent une barrière efficace aux incendies et au risque de désertification qu'ils induisent.

Les suberaies constituent des espaces multifonctionnels dits « agro-sylvo-pastoraux » où les activités de levée du liège, d'exploitation du bois de chauffage par traitement du sous-bois et de la végétation concurrente, de pâturage et d'accueil des publics (promenade, cueillette des champignons, chasse...) se complètent.

Les autres produits forestiers non ligneux

Certaines productions végétales associées aux forêts font l'objet de récoltes régulières : champignons, miel, plantes aromatiques et médicinales, etc. Ces récoltes font l'objet d'une valorisation économique mais ont surtout un rôle sociétal important. Peu d'informations sont disponibles sur les volumes concernés en Corse.

De nombreux autres types de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ont eu par le passé une grande importance économique : tanins, résines, gommés, cades, lichens, huiles essentielles, graines (notamment de résineux). Le CRPF de Corse participe actuellement au programme européen INCREDIBLE⁷ qui s'intéresse au développement des filières de PFNL en forêt méditerranéenne.

Bois d'œuvre et bois énergie : quantités et volumes disponibles

Source : IGN 2019 (kit PRFB 1.2.1, 1.2.2, 1.2.5, 2.4.1)

La forêt corse dispose d'un capital sur pied d'environ 41 million de m³ ; les forêts publiques représentent 12,7 Mm³, soit 31 % de ce capital sur pied. Seuls 20 % de ce capital se trouve dans des classes d'exploitabilité facile (pentes, desserte forestière, réseau de transport...), soit 7,8 Mm³. 2/3 de ce capital correspond à des peuplements feuillus : 5,1 Mm³ dont 2 Mm³ de chêne vert.

Les prélèvements représentent **moins de 20 % de l'accroissement** (12,5 % précisément) ce qui signifie que le capital forestier augmente régulièrement chaque année. C'est le taux de prélèvement moyen le plus faible des régions françaises, et ce taux diminue régulièrement depuis 10 ans.

Dans l'accroissement des forêts corses, le bois de qualité valorisable actuellement **en énergie est largement majoritaire**. Le retour d'expérience des exploitants forestiers dénonce une difficulté à accéder à des coupes qu'ils jugent rentables, c'est-à-dire où la proportion de bois d'œuvre de bonne qualité est majoritaire. En l'absence de marché structuré du bois énergie (en volume et prix), une trop forte proportion de bois énergie limite l'intérêt économique des exploitations.

L'enquête annuelle de branche réalisée par la DRAAF donne des résultats pour 2017 de **5 175 m³ de bois ronds récoltés en Corse et 17 002 m³ de bois énergie**.

⁷ <https://www.incredibleforest.net/>

Les états d'assiette des aménagements des forêts publiques estiment à **500 000 m³ les bois exploitables avec des outils traditionnels**. Les perspectives d'amélioration de la desserte de l'ensemble des forêts et de révision des aménagements des forêts publiques sont susceptibles de permettre la récolte de 76 000 m³ supplémentaires, en pin laricio, pin maritime, hêtre et chêne vert.

Les entrepreneurs de travaux forestiers cherchent des techniques alternatives économiquement rentables. Un retour d'expérience récent (projet « innocable ») avance qu'environ **5 000 ha de forêt publique et 3 000 ha de forêt privée** seraient exploitables, en l'état, par câble-mat. Les surfaces exploitables permettraient de fournir à la filière **respectivement 350 000 m³ et 200 000 m³ de bois**.

Un objectif de qualité de bois d'œuvre mais des usages surtout en bois énergie

Sources : EAB 2018, SRA 2011, OEC 2013

L'économie de la filière forêt bois repose actuellement en grande partie sur le bois-énergie. Or ce type de valorisation dispose d'une faible valeur ajoutée intrinsèque.

La production de bois d'œuvre est essentiellement attachée à la forêt publique territoriale et dans une moindre mesure en forêt communale. En 2015, selon l'enquête menée par l'ODARC, 68 % des 25 000 m³ exploités ou transformés proviennent des forêts publiques. La contractualisation reste à mettre en place et à développer. La forêt privée possède cependant une ressource forestière améliorable (pin maritime, châtaignier, chênes...) pour une valorisation bois d'œuvre.

Il est important de rappeler qu'une très faible part de l'accroissement biologique annuel (environ 5 %) possède une valeur marchande compatible avec les contraintes techniques et économiques de la filière bois.

Le marché de la première transformation (sciage) est structuré exclusivement autour du secteur de la construction, à savoir la charpente traditionnelle et le coffrage. Il s'appuie sur la transformation de bois d'œuvre résineux (pin maritime et pin laricio) assurant la meilleure plus-value sur le plan technique et commercial.

La forêt privée produit essentiellement du bois de chauffage (bûche) : 124 600 ha de formations à chêne vert (ODARC, 2006) potentiellement exploitables. L'ODARC a estimé dans une étude de 2006 qu'environ 60 000 m³ de chêne vert seraient exploités annuellement dont seulement 10 000 m³ entreraient dans les circuits de commercialisations traçables.

Une part assez faible de la production régionale est issue de la forêt publique, mais elle représente tout de même une source de revenus pour les communes concernées et permet également d'approvisionner les habitants de certaines communes qui peuvent ainsi accéder à une ressource énergétique à des tarifs préférentiels (affouage).

Le bois énergie regroupe les produits forestiers conduisant à la production de **plaquettes forestières** et de **granulés** issus de la mobilisation de produits connexes de la transformation du bois. Il y a un enjeu fort à valoriser ces produits.

L'essentiel de la ressource mobilisée en forêt publique pour le bois énergie est actuellement issu des forêts territoriales (4 000 à 5 000 tonnes par an depuis 2005), et des forêts communales pour l'eucalyptus (environ 2 000 à 3 000 tonnes par an).

La production annuelle de plaquettes forestières est estimée à 12 000 tonnes sur l'ensemble de la région, dont 58 % sont issues des coupes d'éclaircies, 25 % des coupes d'eucalyptus, et 17 % des déchets de scierie (SRA 2011). La SAEML Corse Bois Energie est le principal producteur de plaquettes forestières et produirait environ 9 000 tonnes de plaquettes forestières par an, alimentant 14 chaufferies consommant ce type de produit. Actuellement, 19 chaufferies bois sont recensées en fonctionnement, cumulant 4.5 MW de puissance et 21 GWh.

Bois industrie : la ressource n'est pas suffisante en volumes et qualités homogènes pour permettre le développement d'activités industrielles lourdes. La diversification de l'utilisation des bois et des activités secondaires de traitement ou de transformation doit être envisagée en Corse afin de valoriser les produits et sous-produits de la forêt.

Les volumes de bois commercialisés annuellement selon le Schéma Régional Biomasse (SRB) sont estimés à :

- 9 000 m³ de bois d'œuvre composé pour moitié de pin laricio et pour l'autre moitié d'essences plus diversifiées (autres conifères, châtaigniers ...) ;
- 71 250 m³ de bois énergie commercialisés en rondins/bûches ou plaquettes forestières, dont 8 750 m³ (7 000 t) sous forme de plaquettes forestières et 62 500 m³ sous forme de bois bûche (50 000 t, dont 9 600 t exportées vers la Sardaigne en 2006) ;
- 3 600 m³ de connexes de scierie (estimés en se basant sur les 9 000 m³ de bois d'œuvre avec une production de connexes de 40 % du volume scié) ;
- 2 400 t de granulés bois.

Les principales essences et les usages de leur bois

Pin laricio : est reconnu pour ses qualités technologiques équivalentes à celles du douglas ; sa résistance mécanique et sa qualité esthétique sont supérieures aux autres pins. Les grumes de pin laricio sont très sensibles au bleuissement.

Pin maritime : Malgré ses caractéristiques remarquables de taille et de grain, le pin mésogéen n'est pas valorisé localement et dans le meilleur des cas sert de substitut au pin laricio. Il est en conséquence peu exploité même si certaines forêts de pin maritime sont bien desservies (FT et FC Zonza, FT Ospedale, une partie de Cagna, FC Ghisoni...). La présence avérée de « *Matsucoccus feytaudi* » perturbe l'exploitation du pin maritime.

Chêne vert : essentiellement utilisé pour le bois de chauffage. Dans d'autres pays du pourtour méditerranéen, il est utilisé en bois d'œuvre (parquet, bois debout...). Le chêne vert est une essence sensible au changement climatique possédant cependant une grande plasticité, son aire de répartition tend à s'étendre plus haut en altitude et en latitude. Le chêne vert est faiblement impacté par la bactérie *Xylella fastidiosa* présente en Corse.

4. Acteurs économiques, formation et recherche

Des acteurs et des emplois forestiers mal identifiés

Source : SRA 2011, SRB 2020, Collectivité de Corse 2016⁸

La filière bois Corse dénombrait en 2016, 9 entreprises de sciage. Ce chiffre serait de 3 entreprises ou 4 entreprises actuellement, dont certaines partiellement actives.

Une dizaine d'entreprises d'exploitations forestières sont également identifiées, les ¾ étant des entreprises individuelles.

La SAEML Corse Bois énergie produit et vend de la plaquette forestière à des chaufferies publiques, valorisant partiellement les produits connexes de scieries.

La Collectivité de Corse dénombrait en 2016 les entreprises suivantes :

- 280 entreprises consacrés entièrement à la filière soit 472 emplois, répartis comme suit :
 - Sylviculture et exploitation forestière : 198 emplois
 - Première transformation et seconde transformation : 178 emplois
 - Construction bois : 61 salariés
 - Négoces : 6 emplois
 - Services et divers : 29 emplois
- 827 entreprises consacrés partiellement à la filière, soit 1 539 emplois répartis comme suit :
 - 3 unités de première transformation et seconde transformation : 99 emplois
 - Construction bois : 620 salariés
 - Négoces : 789 emplois
 - Services et divers : 31 emplois

⁸Peu d'entreprises contribuent à l'enquête annuelle de branche.

L'exploitation du liège est peu courante en forêt publique, et bien plus importante en forêt privée, grâce notamment aux actions menées par la coopérative A Silva/Silvacoop.

Une offre de formation forestière du lycée au supérieur

Source : ADEME 2020, DRAAF 2020, Université de Corse 2021

L'offre de formation initiale est constituée d'un bac pro forêt et d'un BTSA gestion forestière dispensés par le lycée agricole de Sartène. Compte tenu de l'étroitesse des débouchés en Corse, tous les métiers de la filière ne sont pas enseignés sur l'île, nécessitant alors de suivre ces formations ou études supérieures sur le continent. Les Forestiers Sapeurs représentent l'un des rares débouchés des ouvriers forestiers formés en Corse.

Dans l'enseignement supérieur, l'Université de Corse a acté un méta-projet « Académie des métiers du bois et de la forêt », validé dans une convention tripartite Université-Collectivité de Corse-État. Ce méta-projet, constitué de deux volets « formation » et « recherche », vise à accompagner le développement de la filière forêt-bois et la valorisation du Liège en Corse.

Sur le volet formation, l'objectif est de créer, après avoir réalisé un état des lieux, un parcours de formations pluridisciplinaires en relation avec les attentes de la filière bois, via une académie ou un campus rassemblant les établissements d'enseignement secondaire, professionnel et l'Université de Corse.

Sur le volet recherche, le projet vise à développer de nouvelles approches transdisciplinaires afin de favoriser la connaissance et de renforcer les vecteurs d'attractivité de la filière bois. Les activités de recherche sont focalisées sur 5 axes :

1. Éclairer les décideurs sur l'acceptabilité sociale du matériau bois dans la construction ;
2. Étudier l'évolution des pratiques constructives ;
3. Développer et tester un retardateur de flammes biosourcé ;
4. Développer des matériaux composites à base de bois ;
5. Valoriser des déchets issus de la première et de la deuxième transformation.

L'Université de Corse dispose par ailleurs d'un laboratoire du CNRS qui travaille sur différents sujets en lien avec les incendies de forêt, leurs mécanismes et impacts.

D'autres actions de formation continue ou plus ciblées sont proposées par différents partenaires aux techniciens forestiers, propriétaires forestiers, élus ou architectes. :

- Qualité Environnementale du Cadre Bâti en climat méditerranéen, intégrant un module destiné aux choix des matériaux et au bois construction ;
- sylvopastoralisme, origine du désordre foncier, utilisation des bois locaux (bardage et couverture bois...).

Le CRPF de Corse propose chaque année un programme de réunions d'informations et de formations ouvert aux propriétaires forestiers et usagers de la forêt.

Le diagnostic fait apparaître le trait caractéristique de la forêt corse : la multiplicité avérée de ses usages. En Corse production de bois, accueil du public, pastoralisme et aménités environnementales se complètent et se confrontent.

Cet enchevêtrement d'enjeux de natures très diverses nécessite d'une part une gestion forestière complexe, de grande technicité, mais aussi d'autre part la mise en place de système de gouvernance capables d'arbitrer les conflits d'usage. En outre, ces besoins doivent faire face à des contraintes supérieures à ce qui peut être observé ailleurs : faiblesse et dispersion de la ressource en bois de qualité, désordre foncier, insularité...



2

Enjeux, menaces et stratégies

Atouts

Des essences "phare" (Pin laricio, Pin maritime) et une bonne image à l'international

L'implication de la Collectivité de Corse et l'existence d'un établissement spécifique (ODARC) travaillant sur les problématiques forestières (hors gestion de la forêt publique)

Un réseau d'Association Foncière de Propriétaires en développement

Une forêt diversifiée, présentant une biodiversité importante

Un potentiel touristique important

La certification des forêts territoriales et la gestion forestière durable en développement

Le potentiel de récolte du liège

Faiblesses

Un foncier privé fortement morcelé, parfois non délimité et sans propriétaires connus

Des propriétaires privés peu tournés vers la gestion forestière

Des contraintes physiques fortes liées à la pente et l'absence d'un réseau de desserte suffisant

Une ressource bois de qualité très limitée en volume accessible

Une faible attractivité des métiers

La faiblesse de la rentabilité par rapport à d'autres secteurs économiques

Les forts besoins capitalistiques de la première transformation

Le manque de moyens des acteurs institutionnels pour réaliser des contrôles et faire appliquer la réglementation

Opportunités

Une forte demande sociétale pour les produits bois et le bois énergie, des produits locaux, et pour l'accueil du public en forêt

La prise en main de la problématique foncière

Le développement d'un sylvopastoralisme encadré

La mise en place de projets industriels

Le rôle de la forêt dans la lutte contre le changement climatique

L'insularité facilitant le développement des circuits courts

Menaces

L'augmentation des températures, des aléas climatiques, des risques d'incendie et sanitaire liés au dérèglement climatique

La concurrence des produits bois venant du continent

Le manque d'intérêt des professionnels

1. Une forêt riche mais menacée

Espèces animales ayant un impact sur la forêt

Source : SRA 2011

Les grands mammifères tels le sanglier (*sus scrofa*), le mouflon de Corse (*Ovis gmelini musimon var. corsicana*), le cerf de Corse (*Cervus elaphus corsicanus*), et le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et le lièvre (*Lepus corsicanus*) sont les principales espèces présentes dans les espaces forestiers.

Le sanglier est l'animal pour lequel cet impact est le plus marqué ; les impacts connus sont :

- Une atteinte à la régénération des essences ligneuses, d'une part lors du fouissement (boutis, vermillis) car il peut déraciner les semis en place et, d'autre part, car il consomme en masse des fruits forestiers (glands, faines, châtaignes...) ; néanmoins, il peut parfois aussi favoriser la régénération naturelle comme celle du pin laricio.
- Des modifications du milieu sur des secteurs où la pression animale est importante (prélèvements de certaines plantes ou racines, labours répétés, tassements des sols, ...) ;
- Une augmentation de l'érosion du sol (passages répétés des compagnies de sangliers ou nombreux labours (ex. FT de Bonifatu) ;
- Un écorçage des arbres (racines et troncs) par frottis car les sangliers s'y frottent après s'être baugés pour se débarrasser de leurs parasites ;
- Une détérioration des berges meubles de ruisseaux ou de mares pour se créer de véritables baignoires de boue (les souilles).

L'impact du Mouflon est très limité, ce dernier ne s'intéresse pas aux conifères même s'il fréquente les forêts de pin laricio tout au long de l'année, en particulier l'hiver. Il consomme des feuilles et fruits, les ronces et les lichens sans dégâts significatifs.

L'impact du Cerf est plus notable. La population est estimée entre 2000 et 3000 et la courbe de suivi montre un accroissement exponentiel de la population. Les impacts possibles des cerfs de Corse sur la forêt sont ainsi de plusieurs ordres :

- L'abroutissement des bourgeons et des jeunes pousses des arbres ;
- L'écorçage des troncs (principalement avec les dents) : Il reste à confirmer en Corse les essences les plus sensibles. L'écorçage est un comportement de nourrissage également observé en cas de stress de l'animal ;
- Le frottis sur des jeunes arbres tels que les pins pour leur pouvoir odorant et les feuillus à bois tendre. Cette pratique leur permet de se débarrasser soit de leurs bois (en hiver), soit des velours qui recouvrent les refaits en début d'été. Le frottis permet également aux animaux de marquer les limites d'un territoire.

La présence de bétail en quantité et type (ovins, caprins, bovins, porcins) est extrêmement variable dans les forêts corses. Ce sont essentiellement les troupeaux installés librement dans les forêts, sans qu'aucune réflexion dans la gestion n'ait fait l'objet d'une régularisation donc d'une prise en compte, qui sont susceptibles de causer des dégâts ou d'avoir des impacts négatifs.

L'un des problèmes vient également de la **divagation des animaux** domestiques retournés à l'état sauvage. Ces bêtes se dispersent sur l'ensemble des massifs provoquant une certaine pression sur les jeunes arbres et la régénération, avec parfois un abroutissement généralisé des essences feuillues (ex. FT Valdu Niellu, Cuscione, Castagniccia). Cette pression oblige dans certains cas à apposer des enclos de régénération, ce qui crée un surcoût pour le propriétaire. Quelques herbacées, telles que les carex, sont également touchées notamment au niveau des zones humides où le milieu peut être perturbé par piétinement et augmentation de la charge organique. Cette pression sur les feuillus est d'autant plus importante que la strate herbacée, beaucoup plus appétente (graminées), est très peu présente sous couvert forestier. Toutefois, la modification du sous-bois engendrée par la présence de ces animaux est certainement très mal estimée.

Risque d'incendie de forêt

Sources : DRAAF 2015, PPFENI

Les incendies de forêts impactent chaque année plusieurs dizaines, voire centaines, d'hectares d'espaces naturels dont une partie est constituée par de la forêt. Une politique de protection contre les incendies en

Corse, détaillée dans le Plan de Protection des forêts et de l'Espace Naturel contre les Incendies (PPFENI), a été élaborée en 2006, réactualisée en 2023.

La Haute-Corse a le plus fort pourcentage de superficies sensibles brûlées, avec les Bouches-du-Rhône, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, et l'Hérault.

L'analyse du nombre de total d'incendies en Corse présente d'importantes variations d'une année sur l'autre (359 à 1 365 feux) ; il est élevé par comparaison avec les 13 départements continentaux méditerranéens.

Les différentes perspectives liées au changement climatique prévoient une augmentation de ce phénomène tant en nombre qu'en surfaces parcourues. En cas de multiples départs de feux simultanés, la probabilité que l'un d'eux évolue en « méga-feu » est prise très au sérieux.

Risques sanitaires

Sources : SRA 2011, DRAAF 2015

Les forêts corses ont un lot normal de pathogènes indigènes pour les différentes formations forestières. Aucun n'engendre actuellement de dégâts de grande ampleur ou de nature catastrophique, hormis la cochenille du pin (*Matsucoccus feytaudi*), un pathogène exogène qui se répand depuis le Centre-Nord de l'île vers le Sud le long d'une ligne approximative entre Solenzara et Ajaccio. Si la lutte au moyen d'insecticides et de piégeages massifs ne s'avère pas efficace et est en outre coûteuse, la prévention préconisée par l'INRAe s'oriente vers la lutte biologique, la mise en place de critères d'éclaircie adaptés.

Quelques-uns (Chenille processionnaire du pin, Bombyx disparate...) provoquent, localement et certaines années, des défoliations importantes qui, même si elles s'avèrent sans conséquence grave pour les peuplements en place, ont des effets avérés tels que le ralentissement de la croissance ou la sensibilisation à d'autres dérèglements.

Le scolyte *Ips sexdentatus* cause localement, après incendies, des dépérissements massifs dans les pins. L'insecte oblige à effectuer certains travaux sylvicoles uniquement en période hors sève.

Ainsi, les impacts sont généralement modérés sur la santé des forêts dans les conditions climatiques actuelles. Mais si ces conditions s'aggravent, les impacts seront plus forts. Certaines gradations ont toutefois des retentissements importants en raison des répercussions d'ordre anthropiques (allergies ou urticaire, dégradation paysagère, dégradation des arbres de parcs, de jardins ou vergers)

La surveillance des massifs par le Département Santé des Forêts (DSF), la mise en œuvre d'actions de lutte biologique ainsi que divers travaux de nettoyage, doivent être menés de pair.

Impacts des aléas et du changement climatiques

Source : SRA 2011

Les peuplements forestiers corses peuvent être considérés comme relativement épargnés par les chablis importants dus aux dernières tempêtes. Seuls quelques bouquets d'arbres et des surfaces restreintes ont été impactés. Il en est de même pour les bris dus aux neiges lourdes.

Cependant, l'hypothèse d'une augmentation de la fréquence des événements climatiques « extrêmes » est retenue dans le cadre du réchauffement du climat. La vigilance et le suivi de l'évolution de ces facteurs sont donc recommandés. L'élaboration d'un « plan tempête », prévu dans chaque région, est un objectif qui pourra faire l'objet de travaux dans le cadre d'un groupe technique dédié.

La sécheresse et la canicule doivent être considérées comme ayant des effets directs et indirects majeurs sur les peuplements forestiers :

- En engendrant une perte de croissance ;
- En étant susceptibles de provoquer des mortalités dans les années qui suivent le stress hydrique ;
- En fragilisant les arbres, voire en provoquant des dépérissements, les rendant ainsi plus sensibles à d'autres agressions (insectes) ;
- En aggravant le risque d'incendie, qui reste le premier facteur de destruction des forêts méditerranéennes.

Les préconisations en matière de choix des essences et de régénération des peuplements, de prise en

compte de la biodiversité et de dynamisme de la sylviculture répondent, en l'état actuel des connaissances, à la prévention des risques immédiats d'ordre sanitaire et d'anticipation sur les changements à venir. L'existence d'une pépinière territoriale à même de produire des plans forestiers en Corse est un élément facilitant l'évolution du patrimoine forestier et des essences le composant.

2. Des stratégies intégrées en réponse aux enjeux multiples

Stratégies sylvicoles

Les sylvicultures à mettre en œuvre doivent optimiser le traitement des écosystèmes forestiers afin qu'ils remplissent d'une manière durable leurs multiples fonctions socio-économiques. Les principes généraux de la sylviculture à mettre en œuvre sont les suivants :

- **Assurer le renouvellement régulier de sa forêt** en optant pour la régénération naturelle sauf si elle se relève insuffisante, ou pour tenir compte des connaissances sur le changement climatique. Quand la régénération naturelle n'est pas possible, ou n'est pas adaptée, se référer aux catalogues ou aux guides existants, en ne sélectionnant que des plantations d'essences locales, adaptées au sol et à l'écosystème, et en tenant compte de la connaissance sur le changement climatique. Exiger et conserver le certificat d'origine des plants et graines.
- **Favoriser, là où c'est possible, la diversité des essences.** La présence de relief et d'une sensibilité paysagère, peuvent conduire à privilégier des traitements par parquets ou irréguliers. Dans tous les cas, adapter les traitements sylvicoles à la présence d'enjeux particuliers (tels que la faune, la flore, le paysage, les périmètres de protection de captage, les ouvrages DFCI, la présence de public etc...). Conserver les essences d'accompagnement et les sous-étages, sans compromettre les essences-objectifs. Maintenir les lisières étagées, et si possible les mettre en place. Le choix du type de traitement doit impérativement prendre en compte la présence d'enjeux particuliers sur la forêt ou partie de forêt considérée (tels que la faune, la flore, le paysage, les périmètres de protection de captage, les ouvrages DFCI, la présence de public etc ...).
- **Intégrer dans les itinéraires sylvicoles les sujétions environnementales et sociales.** Veiller à la protection des ressources en eau et des sols, notamment en adaptant les pratiques de traitement des rémanents (broyage, dispersion ou maintien en l'état), en préservant les ripisylves et les zones humides.

Stratégies de filière

Le rapport voté en 2016 par l'Assemblée de Corse sur la stratégie territoriale pour le développement économique de la filière forêt et bois de Corse (délibération n° 16/212 AC) rappelle que cette « *filière se trouve dans une situation pour le moins paradoxale. Alors que la forêt, privée ou publique, peut fournir du bois de qualité et que la demande économique et sociale s'oriente vers des matériaux écologiques et identitaires, les professionnels doivent avoir recours à des produits importés, faute de pouvoir trouver sur le marché local ce dont ils ont besoin* ».

Ce rapport souligne également « *l'état de disjonction entre les maillons de la filière bois d'œuvre /.../ l'effondrement quasi-total des industries du sciage en Corse et /.../ de l'exploitation des forêts* » qui en résulte.

Il élargit enfin l'approche forestière à l'émergence d'une véritable filière forêt-bois s'intéressant tout particulièrement aux conditions du développement du marché du bois avec :

- Sur l'offre, un objectif général de soutien à une production de qualité en favorisant une montée en gamme de cette production (soutien aux investissements et à la formation)
- Sur la demande, l'objectif que le marché du bois local devienne le réel moteur de la filière en affirmant (notamment) le caractère structurant de la commande publique

En 2023, malgré des dispositifs d'aides importants pour les investissements forestiers de la Collectivité de Corse (installation de scieries) ou de l'État (France Relance, France 2030) le constat reste d'actualité et réaffirmé lors des Assises de la Forêt et du Bois de Corse.

L'objectif à retenir doit s'entendre pour l'ensemble du territoire et méritera d'être mieux évalué pour notamment intégrer la filière bois-bûche.

Le développement d'un marché bois énergie est primordial, même si ce dernier n'existe pas réellement à ce jour. À l'échelle de la coupe, il est indispensable de disposer des marchés Bois Energie et Bois Oeuvre pour pouvoir valoriser l'ensemble des produits de la coupe.

Toutefois, les acteurs contribuant à ce marché devront porter une attention particulière aux projets industriels qui pourraient voir le jour. Les volumes associés aux plus gros projets de consommation de bois énergie en cours d'analyse sont conséquents et pourraient saturer rapidement le marché au regard de l'offre disponible en Corse.

Stratégies en faveur de la biodiversité

Au vu de l'endémisme très fort des forêts corses, l'enjeu de la conservation de la biodiversité est fondamental. Il est recherché l'objectif général de faire contribuer les espaces forestiers de façon significative à notamment :

- la stratégie de création des aires protégées (réserves naturelles, d'arrêtés de protection de biotope ou de réserves biologiques),
- la trame verte et bleue,
- le réseau Natura 2000,
- les plans nationaux d'action en faveur d'espèces protégées, notamment celui de la Sittelle corse et des Chiroptères,
- la prise en compte de la biodiversité ordinaire (arbres morts, îlots de senescence...).

Ces enjeux de protection doivent s'appuyer sur une démarche complète, de l'identification de la biodiversité et des mécanismes de conservation, à l'intégration la plus générale dans la gestion forestière. Un effort particulier doit être mené en matière d'acquisition, de développement et de diffusion des connaissances des pratiques favorables aux espèces et habitats remarquables.

Stratégies pour la prise en compte des risques

Trois types de risques sont visés par ces stratégies :

- Le risque d'incendie de forêt,
- Les risques sanitaires,
- Le risque de mortalité des peuplements forestiers liés aux changements climatiques.

Le risque d'incendie de forêt est largement appréhendé en Corse par un document spécifique : le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI), plan interdépartemental de l'État élaboré en concertation avec les acteurs de la lutte, la CdC et de nombreux acteurs institutionnels de la prévention.

Le PPFENI définit des orientations et fiches actions sur la base d'un diagnostic réactualisé en concertation (bilan à mi-parcours 2013-23).

Jusqu'en 2023, le PPFENI mettait en évidence des zones prioritaires (PRMF) dans lesquelles la protection de la forêt et des populations (notamment liée à la forte fréquentation du public) s'appuie sur des aménagements spécifiques, mais également sur le concept de « sylviculture préventive » (cf. guide de sylviculture pour la prévention des incendies en Corse, ONF). Cette orientation est renforcée dans le PPFENI 2024-2033 et généralisée à l'ensemble du territoire.

Les risques sanitaires font l'objet d'un suivi par le département de la santé des forêts (DSF). Les stratégies à suivre pour réduire cette menace sont multiples :

- Poursuivre le suivi et la surveillance des massifs
- Accompagner la mise en œuvre de recherche et d'actions de lutte biologique
- Réaliser les travaux de nettoyage
- Intégrer le risque sanitaire dans les choix de gestion sylvicole et les choix d'espèces

En cas de sécheresses sévères et répétées 3 années consécutives ou plus, un dépérissement peut être constaté. La lutte contre les impacts du changement climatique peut également s'appuyer sur une gestion des espaces prenant en compte la capacité d'adaptation des milieux et des espèces.

Cette stratégie de lutte induit un niveau d'importance encore plus marqué pour la gestion forestière, qui doit prendre en compte cette évolution du climat à moyen terme, les incertitudes liées et la capacité d'adaptation des milieux et des espèces, alors que généralement le cycle sylvicole dépasse largement les perspectives de 2030 ou 2050 associées à la lutte contre le changement climatique.

Stratégies pour le développement des territoires ruraux

L'accueil du public

La fréquentation des massifs forestiers insulaires est un levier de développement économique des territoires de l'intérieur. Les publics sont divers, tant locaux que de passage : randonneurs de courts ou longs trajets, chasseurs et pêcheurs, adeptes des sports de montagne, etc.

La multiplication de ces publics peut bien évidemment entraîner des conflits entre ceux-ci mais aussi avec les autres acteurs de la forêt. Le principe général relatif à l'accueil du public doit être la recherche du compromis entre promotion et régulation de celui-ci. L'intégration des sentiers forestiers dans les Plans territoriaux d'itinéraires de petite randonnée (PTIPR) sera une des bases angulaires de cette recherche de compromis.

Un effort particulier doit se porter sur les zones de très forte fréquentation (Bavella, U Spidali, Bonifatu...) pour développer à la fois les activités créatrices de richesse et les intégrer dans les schémas de développement touristique des microrégions mais tout autant en assurer la sécurité des personnes et la protection du milieu naturel.

Si certains sites sont déjà intégrés dans des dynamiques contractuelles (Opération grands sites, par exemple), d'autres devront faire l'objet de la création d'organes locaux de gouvernance associant propriétaires et gestionnaires forestiers, collectivités locales, acteurs économiques, milieu associatif.

Pastoralisme en forêt

Le pastoralisme en forêt bénéficie d'une pratique largement répandue mais d'un environnement réglementaire plutôt limité. La filière pastorale peut être développée y compris en milieu forestier (sylvopastoralisme) de façon encadrée.

Le pastoralisme doit pouvoir s'insérer dans les différents outils de gestion (document de gestion durable, aménagements) de la forêt et du territoire, qui intègrent déjà la multifonctionnalité et la diversité des usages. L'acquisition et l'intégration d'itinéraires sylvicoles appropriés est prévu dans le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS).

PLAN D' ACTIONS

PARTIE 2

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DE LA PARTIE 2

Objectif 1 :

Assurer la disponibilité de la ressource

31

- FA.1 Améliorer la desserte forestière
- FA.2 Favoriser la création de Zone de Gestion de Combustible (ZGC)
- FA.3 Améliorer et pérenniser la ressource sylviculture
- FA.4 Elaborer des contrats d'approvisionnement en forêts publiques
- FA.5 Mettre à disposition un outil d'aide à la décision sur les ressources disponibles
- FA.6 Conserver et développer des moyens pour la résolution de la question du foncier dans les forêts privées
- FA.7 Dynamiser les massifs forestiers privés

Objectif 2 :

Prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt

39

- FA.8 Mettre en œuvre une gestion par massif
- FA.9 Mettre en place un nouveau cadre d'occupation en FT
- FA.10 Réaliser des chantiers de réouverture du milieu
- FA.11 Protéger les personnes et les massifs forestiers
- FA.12 Valoriser le patrimoine des maisons forestières
- FA.13 Exploiter et appliquer une gestion forestière respectueuse des aspects environnementaux

Objectif 3 :

Développer l'offre de formation, la recherche et l'innovation

46

- FA.14 Organiser une formation de bucheronnage
- FA.15 Elaborer une stratégie de communications sur les métiers de la forêt et du bois
- FA.16 Développer le partenariat avec l'Université de Corse et développer les démarches de R&D
- FA.17 Implanter une plate-forme de formation construction bois

Objectif 4 :

Installer de nouvelles instances forestières

51

- FA.18 Instaurer des commissions et un observatoire
- FA.19 Etablir une convention cadre CdC-ONF
- FA.20 Réaliser un guide des aides

Objectif 5 :

Développer économiquement la filière bois

55

- FA.21 Intégrer le bois de marque LIGNUM CORSICA ou équivalent dans toutes les constructions et aménagements de la Collectivité de Corse
- FA.22 Assurer la mobilisation et la valorisation des bois de faible qualité
- FA.23 Développer la filière biomasse-énergie
- FA.24 Susciter l'émergence et le développement des entreprises et d'activités innovantes
- FA.25 Organiser la filière bois bûche
- FA.26 Commercialiser le bois façonné en bordure de route

Objectif 1

ASSURER
LA DISPONIBILITE
DE LA RESSOURCE



AMÉLIORER LA DESSERTE FORESTIÈRE

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Assurer l'accès à la ressource en forêts communales/territoriales, sur la base, notamment, des programmes de coupes prévues dans les documents de gestion en s'appuyant sur des conventions entre la Collectivité de Corse et les communes forestières suivant des critères bien définis.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

La Corse compte 169 forêts publiques sur lesquelles s'applique le régime forestier. Elles couvrent 149 420 ha. Le réseau routier forestier, constitué de pistes en terrain naturel, le plus souvent situées en altitude, est soumis à des conditions climatiques difficiles entraînant un besoin régulier d'entretien. Le maintien en bon état de circulation du réseau est indispensable pour assurer l'exploitation de nos forêts, ainsi que la création de nouveaux points d'accès à la ressource tout comme leur protection en assurant la circulation des engins de lutte contre l'incendie.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : CdC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	Communes forestières, Chambre des Territoires, CdC, Offices, Agences, Chambre Consulaires, Services de l'Etat, CNPF Corse
--	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Réfection de la chaussée par terrassement et nivellement, entretien des fossés, réparation des ouvrages d'art, etc...)
- Création des nouvelles dessertes prévues dans les Aménagements Forestiers
- Soutien aux Collectivités (notamment les COFOR) pour l'émergence de projets
- Informer le CRPF et l'ONF des améliorations de dessertes en forêts communales et territoriales pour initier des mutualisations de mobilisation des bois entre la forêt publique et la forêt privée

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Moyens Forestiers-Sapeurs et Sylviculteurs de la Collectivité de Corse
- Conventions de servitude entre Collectivité de Corse et communes forestières
- Marché accord cadre à bons de commande pour l'entretien de la voirie des forêts de Corse

COÛT PREVISIONNEL :

- Amélioration des dessertes (551 km en FT et 470 km en FC contiguës avec une réfection par piste) 1 021 km : 18 M€ HT sur 5 ans soit 3 M€ HT par an.
- Mobiliser le financement des infrastructures forestières par le PSN (FEADER)
- Renouvellement des engins 2 M€ par an (mobilisation de financements externes)
- Renforcement des effectifs forestiers sapeurs et sylviculteurs pour les travaux en régie

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Linéaire de dessertes opérationnelles (investissement ou entretien) ou volume de bois accessible,
- Nombre de conventions

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Pluriannuelle	Territoriale	DFPI, ONF	

FAVORISER LA CRÉATION DE ZONE DE GESTION DE COMBUSTIBLE (ZGC)

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Créer des zones de gestion de combustibles réduisant l'impact des incendies sur les peuplements tout en garantissant la sécurité et l'efficacité des moyens de lutte.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Les Zones de Gestion de Combustibles ont été retenues dans le cadre de l'élaboration du Plan de Protection de la Forêt contre incendie (PPFENI 3). La production de bois d'œuvre peut s'avérer incompatible avec l'objectif DFCI. Des bois de qualité peuvent être produits et vendus lors des coupes pour entretenir et régénérer l'ouvrage de lutte contre l'incendie. En effet, même si l'enjeu de production de bois n'est pas l'objectif principal d'un tel ouvrage, il peut toutefois être pris en compte en adaptant les modalités de la sylviculture prescrite sur les Zones d'Appui à la Lutte (ZAL).

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : CdC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	Communes forestières, CdC, Offices, Agences, Chambres Consulaires, Services de l'Etat, SIS, CNPF Corse, ONF
--	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Cloisonner un massif par différents types d'actions sylvicoles
- Mettre en œuvre des mesures de favorisation et de protection des feuillus
- Mise aux normes DFCI des pistes servant de « bande de roulement » aux camions citernes,
- Remise en état des « tires » de débardages pour optimiser la circulation sur la ZGC
- Création éventuelle de laft et réalisation de zones de discontinuité de combustible
- Favoriser l'activité pastorale en réouvrant le milieu dans les zones d'estives ou d'anciennes estives

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Moyens Forestiers-Sapeurs et Service sylviculture de la Collectivité de Corse

COÛT PRÉVISIONNEL :

- Coût prévisionnel moyen d'un ouvrage faisant l'objet de financements : 1 M€ HT
- Animation auprès des propriétaires forestiers privés concernés par les ouvrages

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Nombre de ZGC créées (PRMF)

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Pluriannuelle	Territorial	DFPI, ONF	

AMÉLIORER ET PÉRENNISER LA RESSOURCE SYLVICOLE

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] : Cohérence globale difficile à appréhender

Développer dans tous les peuplements forestiers une sylviculture œuvrant aux objectifs suivants :

- Garantir le renouvellement forestier, dans un contexte de changement climatique ;
- Assurer les différentes fonctions de la forêt : production de bois et autres produits forestiers ;
- Protéger les sols et la ressource en eau ;
- Maintenir voire améliorer les habitats naturels forestiers

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

L'action s'appuiera sur la mise en œuvre des guides de sylviculture existants : Pin laricio, Chêne vert, Chêne liège, Châtaignier

Il s'agira aussi de solliciter la rétrocession du montant annuel de la taxe de défrichement prélevée en Corse dans le cadre d'une dotation au profit de la CdC dédiée au développement de la filière forêt-bois et/ou au profit d'une action du PNFB (Programme national de la forêt et du bois) adaptée aux besoins de la Corse.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : ODARC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	Communes forestières, CdC, Offices, Agences, Chambres Consulaires, Services de l'Etat, CNPF Corse, ONF
--	--

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Mise en place d'itinéraires sylvicoles, en priorité ceux concourant à un maintien du couvert continu pour atténuer les effets du changement climatique et garantir la production de bois de qualité et les services écosystémiques
- Formation du personnel sylvicole et diffusion ou mise à disposition des compétences
- Effectuer un suivi des effets du changement climatique ((Observatoire, déploiement de l'outil BIOCLIMSOL,...))
- Evaluer l'intérêt de la substitution d'essences dans les zones les plus fragiles, en recourant si besoin à la plantation, en lien avec la pépinière forestière territoriale
- Développer un soutien financier à la sylviculture (amélioration de la qualité des bois et autres produits, régénération et substitution, ...)
- Renforcer la communication sur la réaffectation de la taxe défrichement au titre des constructions, aménagements sur des travaux forestiers sur le territoire en lieu et place d'un paiement de la taxe.

CONDITIONS DE RÉALISATION :

Dans le cadre d'une instruction de permis, le pétitionnaire a un an pour engager les travaux

COÛT :

Estimation des recettes de la taxe de défrichement : 120 000 €/an

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT : Nombre de chantiers agréés

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	T	Divers services	Divers services

ÉLABORER DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT EN FORÊTS PUBLIQUES

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Accompagner l'ONF dans la mise en œuvre des contrats d'approvisionnement en forêts publiques.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :
ONF

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	Communes forestières, CdC, Offices, Agences, Services de l'Etat, ONF
--	--

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

L'ONF, établissement chargé de la mise en vente des bois issus des forêts relevant du régime forestier, peut, au travers de contrats d'approvisionnement sécuriser l'approvisionnement des opérateurs de la filière pour une période pouvant aller jusqu'à 5 ans.

L'ONF est par ailleurs compétent pour conventionner, s'il n'est pas propriétaire des bois, avec les propriétaires pour une mise à disposition des bois. Cette procédure est règlementée.

CONDITIONS DE RÉALISATION :

L'ONF est en charge d'établir les procédures conformément à la réglementation. Le transfert de la propriété des forêts domaniales à la Collectivité de Corse en 2002 ne constitue pas un frein quant à la réponse à apporter aux demandeurs. L'élaboration de contrat d'approvisionnement nécessite toutefois d'une part, de disposer d'un engagement du propriétaire confirmant sa participation à la démarche, et d'autre part, de garantir l'accessibilité des coupes susceptibles d'être concernées tout au long de la durée du contrat.

COÛT :

Maintien de l'accessibilité des coupes (entretien de la desserte) conformément à la fiche action FA.I.1,
Missions relevant du régime forestier
Prestations allant au-delà du régime forestier (bois façonnés, ...).

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Nombre de contrats et volumes de bois

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	T	ONF	CdC, communes forestières

METTRE À DISPOSITION UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION SUR LES RESSOURCES DISPONIBLES

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Avoir une vision précise et actualisée de la ressource disponible par essence et par forêt afin de permettre de répondre à la demande et d'asseoir une politique commerciale.
- Identifier la ressource réellement mobilisable en tenant compte des aspects environnementales ou encore des niveaux d'accessibilité.
- Mettre à disposition des professionnels de la filière un outil cartographique de la ressource disponible et mobilisable

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : ONF

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	Communes forestières, CdC, Offices, Agences, Services de l'Etat, exploitants, ONF
--	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

L'ONF réalise des bases de données « ressource » tenues régulièrement à jour.

Cette base de données utilement sera complétée par d'autres informations utiles, notamment :

- les données relatives à la desserte forestière afin de mieux définir les priorités de travaux afin de garantir l'accessibilité des coupes de bois.
- les données environnementales :
 - Boisements remarquables
 - Espaces ou espèces protégées ou à protéger (zones de gestation du mouflon, sittelles...)
 - Forêts matures
 - Secteurs à haute valeur de biodiversité

Une approche par massif forestier de la cartographie sera également privilégiée en lien avec la qualité de la desserte,

CONDITIONS DE RÉALISATION :

Déploiement des bases de données par les opérateurs dont l'ONF

COÛT :

Relevant du régime forestier pour l'ONF

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Nombre de mises à jour de la cartographie des ressources / an

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	T	ONF	CdC, communes forestières

RÉSoudre LA PROBLÉMATIQUE FONCIÈRE DANS LES FORÊTS PRIVÉES

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Conforter et développer des moyens pour la résolution de la question du foncier dans les forêts privées.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : CNPF Corse

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	CNPF Corse, Office Foncier, ODARC, GIRTEC, DRAAF/DDT
--	--

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

1. Poursuivre et amplifier l'action d'animation foncière pour accompagner le regroupement des propriétaires forestiers (Association Syndicale de Gestion Forestière, PSG concertés, ...).
2. Accompagner les initiatives locales par des expérimentations foncières (ASAGF, Expérimentation d'outil innovant tel que l'Association foncière rurale, répondant à la multifonctionnalité des territoires (forestier, pastoraux et d'accueil des publics).
3. Restructurer le foncier forestier : mise en place de Bourses foncières de territoire/AFAF, communiquer sur les Droit de préemption/Droit de préférence, utiliser l'outil CNPF « LaForêtBouge ».
4. Dispositifs financiers pour la résolution des Biens Non Délimités (BND) forestiers : typologie des BND pour adapter les réponses, soutien aux frais de titrement/frais de notaire (suppression taxe de publicité foncière, ...), soutien aux frais de bornage/Document d'arpentage, soutien aux frais de prestation de généalogistes, soutien aux frais de conseils juridiques.
5. Créer une méthodologie pour caractériser le foncier forestier « facilement mobilisable » : terrain forestier non indivis/faible indivision/propriétaire potentiellement vivant, proximité d'un axe de circulation, pente faible.
6. Identifier de nouveaux propriétaires forestiers : partenariat avec le Conseil régional des notaires de Corse ; diffusion de documentation forestière pour les nouveaux propriétaires forestiers ; diffusion contact CNPF Corse pour diagnostic forestier gratuit.

CONDITIONS DE RÉALISATION :

Animation par massif (à définir en concertation avec les collectivités publiques)
 Création de supports de communication et mise en place des formations (retours d'expériences)
 Définition de la typologie des BND en forêt privée et d'un plan de résolution adapté au territoire
 Création une méthodologie cartographique (voir fiche FA 5)
 Réunion de travail CNPF Corse/Conseil régional des notaires

COÛT :

CDD/Massif (durée minimale 2 ans) : environ 60 000 €/an (salaire + charges)
 Etudes foncières, supports de communication, outils cartographiques : environ 60 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Nombre de mises à jour de la cartographie des ressources / an

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	Nbr études, supports/ Convention	Annuelle	Région Massif BND		CdC

DYNAMISER LES MASSIFS FORESTIERS PRIVÉS

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Maintenir le soutien à l'animation de la forêt privée, pour augmenter les surfaces gérées durablement nécessaires à la connaissance et à la mobilisation des ressources forestières.
Dresser un état des ressources mobilisables et disponibles.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : CNPF Corse

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	CdC, CNPF Corse, gestionnaires forestiers
--	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Amplifier la gestion forestière durable et résiliente
- Cibler sur les secteurs sur lesquels on retrouve des propriétés forestières devant bénéficier au titre du Code Forestier d'un Plan Simple de Gestion
- Accompagner les propriétaires forestiers privés bénéficiant d'un document de gestion durable
- Travailler sur la notion de gestion de massifs en lien avec les partenaires
- Initier des démarches de regroupements forestiers
- Regroupements formels (PSG concerté, ASLGF, ASAGF ...)
- Regroupements informels (chantiers, massification public/privé, ...)
- Assurer la multifonctionnalité et la résilience de la forêt privée
- Prise en compte du changement climatique dans la gestion forestière
- Prise en compte de la biodiversité forestière dans la gestion
- Expérimentation de sylvicultures adaptatives

CONDITIONS DE RÉALISATION :

Renouveler la convention cadre triennale Collectivité de Corse – CNPF Corse

COÛT :

- Animation dédiée pluriannuelle : CDD 60 000 euros/an
- Etudes dédiées et expérimentations : environ 100 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- *Nombre de jours d'animation/an*
- *Nombre d'étude*
- *Nombre d'expérimentation*

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
A déterminer					

Objectif 2

PRENDRE EN COMPTE
LA RICHESSE
MULTIFONCTIONNELLE
DE LA FORET



METTRE EN OEUVRE UNE GESTION PAR MASSIF

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Développer une gestion concertée des massifs forestiers regroupant les différents types de propriétés (territoriale, communale, privée) et associant les acteurs locaux ;
- Assurer une démarche ascendante associant les collectivités locales et les acteurs du territoire pour garantir une gouvernance durable ;
- Produire un plan d'actions spécifique à chaque massif en fonction des priorités économiques, environnementales et sociales identifiées sur celui-ci en mobilisant les outils prévus dans les autres fiches-actions.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

Collectivités locales (Commune et EPCI) et acteurs locaux, assistés par la Collectivité de Corse et les organismes institutionnels

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	Communes forestières, CdC, Offices, Agences, CNPF Corse, Chambres consulaires, Services de l'Etat, SIS, SMPNRC, ONF
--	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Expression de la part de collectivités locales et des acteurs locaux d'un souhait de gérer un massif en commun
- Définir, identifier les massifs : espace à gérer en commun en fonction de la géographie, des données économiques, sociales et environnementales et de l'organisation des collectivités demandeuses
- Choisir une gouvernance avec un comité de gestion réunissant les différents acteurs pour une évaluation commune des enjeux et des réalités terrain.

Organiser un espace de concertation paritaire par massif forestier dont le périmètre affichera la plus grande pertinence en termes de rationalité. La gestion relèvera d'une gouvernance partagée. L'analyse préalable suppose l'identification des enjeux majeurs d'intérêt commun (desserte, ressource, biodiversité, accueil du public) dans le but d'une gestion concertée et règlementée des usages.

Plan d'actions public et privé :

- Arbitrages
- Hiérarchisation des propositions
- Constructions d'itinéraires techniques

CONDITIONS DE RÉALISATION :

- Présence de plusieurs types de propriétés et propriétaires
- Présence des infrastructures communes (ou en projet)
- Vocations/objectifs similaires des différentes propriétés

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Nombre de comité de gestion créés,
- Nombre de conventions et de plans validés

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	Territoriale		

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU CADRE D'OCCUPATION EN FORÊT TERRITORIALE

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Le domaine forestier territorial, fort de ses 34 massifs et 54 000 hectares, fournit de nombreuses aménités sociales, économiques et touristiques. Aujourd'hui, on recense environ 250 concessions et autorisations d'occupation dans des domaines très divers : la fourniture d'eau potable, le pastoralisme, la valorisation touristique ainsi que les nombreuses implantations de services aux populations comme les réseaux électriques et téléphoniques. A cela s'ajoutent des demandes ponctuelles pour des manifestations sportives « de pleine nature ».

La forêt territoriale relève du domaine privé de la Collectivité de Corse. Les massifs relèvent d'un régime juridique particulier d'une propriété privée dont la jouissance est encadrée par le Code forestier. Concernant les communes, la situation est identique pour leurs forêts relevant du régime forestier. Il n'en est pas de même des forêts des communes ne relevant pas du régime forestier et relevant du domaine public.

La nécessité de mettre à jour le cadre d'occupation relève tout autant d'une volonté de mieux valoriser le domaine forestier que de la nécessité d'asseoir des procédures encadrées, plus fluides, de nature à faciliter l'instruction des demandes, puis le contrôle des engagements induits.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES

Le Code forestier définit de façon précise les droits et devoirs des propriétaires de forêts relevant du régime forestier. L'ONF est chargé, au titre de ses compétences, de préserver les espaces dont il est gestionnaire. Les missions de l'ONF doivent être facilitées par une information systématique de toute disposition prise par le propriétaire.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

La Collectivité de Corse, assistée par l'ONF, en associant les communes au titre de la procédure d'instruction, compte tenu de l'incidence de l'occupation des massifs forestiers, notamment sur les pouvoirs de police du maire dans sa commune.

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] : Collectivité de Corse, Services de l'Etat, ONF

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Présenter un cadre clair à l'Assemblée de Corse, conforme aux orientations politiques considérant la préservation et la valorisation des forêts. Les aménagements forestiers présentés à l'Assemblée de Corse constituent à eux seuls un cadre précis par forêt.
- Proposer en conséquence une nouvelle procédure d'instruction des demandes considérant les orientations politiques fixées afin de permettre au Président du Conseil Exécutif de fonder son avis.
- Placer l'ONF au cœur du dispositif afin de garantir sa complète information sur les dossiers.
- Renforcer le lien entre les gestionnaires forestiers et l'activité pastorale afin de développer un élevage raisonné et vertueux avec un encadrement au sein de la commission pastorale.

COÛT : Sans objet

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Nombre de demandes instruites, Nombre de concessions réalisées, Nb de contrôles effectués

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
	nb.	Annuelle	Territoriale		

RÉALISER DES CHANTIERS DE RÉOUVERTURE DU MILIEU

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Réduire le risque incendie sur des superficies maîtrisées par les communes forestières
Permettre l'installation d'activités agro-sylvo-pastorales,
Protéger les zones remarquables et améliorer les milieux au profit de la biodiversité.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : CdC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Territoriaux	CdC, Offices, Agences, Services de l'Etat, CNPF Corse, Chambres consulaires d'agriculture, SIS, Chambre des Territoires, SMPNRC, ONF
--------------	--

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Identifier les secteurs géographiques d'intervention concernés par l'activité agricole et pastorale
- Signer une convention Collectivité de Corse/commune forestière concernée
- Effectuer tous les travaux de débroussaillage nécessaires à réduire le combustible
- Réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins liés à la prévention des incendies,
- Ouvrir les milieux en faveur de la faune sauvage et des animaux domestiques en assurant une gestion sylvopastorale (souscription de contrats et/ou de conventions)
- Disposer d'une cartographie des potentialités agrosylvopastorales.
- Définir et mettre en œuvre des itinéraires techniques pour le sylvopastoralisme
- Mettre en avant la mise en valeur de la chênaie en activité complémentaire pour des agriculteurs

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Etude et validation administrative des demandes : maîtrise foncière, intérêt agrosylvopastoral (avis de l'ODARC requis), cynégétique (avis de la Fédération de chasse requis), biodiversité (OEC/CBNC, OFB, PNRC...), intérêt DFCI, DPCI, zones d'interface (avis du groupe de travail technique interservices GTT-GTP requis), validation d'opportunité, intérêt stratégique, adéquation avec l'aménagement forestier (ONF)
- Visite technique du service des forestiers-sapeurs (analyse de la faisabilité technique)
- Présentation pour avis consultatif à la Chambre des Territoires aux fins d'inscription au programme des travaux des forestiers-sapeurs.
- Assurer après le débroussaillage une gestion agrosylvopastorale chaque fois que possible
- Suivre les avancées du GT régional sur le sylvopastoralisme (Chambre régionale d'Agriculture)

COÛT :

- Intégré au programme des travaux des forestiers-sapeurs
- Prévoir un vecteur aérien pour 20 chantiers sur sites inaccessibles (estives) : 100 000 €/an

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Nombre de dossiers de conventionnement instruits
Taux de superficies traitées

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	D	Divers services	CdC

PROTÉGER LES PERSONNES ET LES MASSIFS FORESTIERS

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Protéger le public accueilli en forêt et les massifs forestiers.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES : PPFENI, SDAM, PTIPR

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : CdC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Territoriaux	Cdc, Offices, Agences Chambres consulaires, CNPF Corse, EPCI, Communes SIS, Services de l'Etat, SMPNRC, ONF
--------------	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

Cette action permet de réaliser des aménagements destinés à organiser l'espace forestier et y améliorer l'accueil du public en sécurité. Les opérations de DPCI doivent être prioritaires. Il s'agit notamment de :

- L'installation de panneaux et signalétique routière précisant les limites des propriétés forestières en indiquant le nom des forêts privilégiant l'utilisation des toponymes historiques.
- L'installation de panneaux d'interdiction et de barrières sur les pistes DPCI et forestières
- La création de plusieurs aires d'accueils (tables-bancs, panneaux d'information, clôtures doubles)
- La création d'aire de stationnement sécurisés.
- La mise en place de compteurs permettant aux services de connaître le taux de fréquentation
- La mise en place de dispositif d'alerte selon les risques (crues par exemple)
- Régulation des flux de visiteurs et d'usagers dans les forêts (avec ou sans fermeture de massifs)
- L'installation de QR codes diffusant des informations sur la biodiversité /aires protégées
- Mise en œuvre d'actions préventives : risque d'embâcles, définition d'un plan d'évacuation
- Protéger les secteurs à haute valeur patrimoniale

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Accords-cadres pour la fourniture et la pose de mobiliers et panneaux dans les forêts de Corse
- Financement des investissements pour l'accueil du public en forêt pour les projets répondant aux appels à projets financés par le PSN (FEADER)
- Réintroduire la toponymie en langue Corse et intégrer l'anglais.

COÛT : 400 000 €/ an (avec co-financement mobilisable)

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Installation de panneaux/signalétiques
 Installation de compteurs
 Installation d'aire d'accueil
 Installation de dispositif d'alerte

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	T	CdC	Tous les acteurs

VALORISER LE PATRIMOINE DES MAISONS FORESTIÈRES

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Valoriser le patrimoine des maisons forestières et l'insérer dans les projets de gestion par massif.
Favoriser les meilleures conditions d'hébergement pour assurer en forêt la présence d'agents toute l'année

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Le patrimoine bâti de la Collectivité de Corse comprend 20 maisons forestières (dont certaines sont composées de plusieurs bâtiments), réparties sur l'ensemble des forêts territoriales. Cela représente actuellement 13 appartements habitables, dont 12 sont occupés à ce jour par des agents de l'ONF.

Les maisons forestières considérées comme une valeur ajoutée au patrimoine, sont des annexes indispensables pour gérer la forêt. Implantées sur des parcelles qui relèvent du régime forestier, leur maintien en bon état fait partie intégrante de la gestion durable des forêts.

Si certaines maisons forestières sont dans un assez bon état de conservation, d'autres nécessitent des travaux importants de réhabilitation ou de restauration.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : CdC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	CdC, Offices, Agences, Comité de Massif, Services de l'État, ONF
--	--

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Marchés de mise en sécurité et de nettoyage des sites des maisons forestières
- Marchés de travaux de bâtiment comprenant les études de maîtrise d'œuvre et les travaux

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Passation de marchés publics avec des intervenants externes (diagnosticiens, contrôleurs techniques, architectes, CSPS, entreprises bâtiment).
- Définition préalable d'un projet d'utilité commune au massif.

COÛT :

- Mise en sécurité de l'ensemble des sites : 440 000 €
- Estimation de la rénovation de l'ensemble des sites : 6 000 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Projets d'affectation validés

Projets réalisés

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle			

EXPLOITER ET APPLIQUER UNE GESTION FORESTIÈRE RESPECTUEUSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

La Corse étant un espace de biodiversité où l'endémisme est fortement marqué, la prise en compte des enjeux environnementaux prévue dans les textes, demeure un axe principal de la politique forestière.

Définir et appliquer les prescriptions et les bonnes pratiques d'exploitation.

Disposer des données de diagnostic : faune, flore, habitat, mesures pour la sittelle, les chiroptères, etc.

Développer des guides de bonnes pratiques : adhésion à PEFC Corsica, prise en compte de la valeur

Carbone de chaque massif, juste équilibre de la fréquentation touristique et limites de fréquentation.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : ONF, CNPF

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

OEC, CBNC, OFB, SMPNRC, CEN Corse, Service de l'État (DREAL...), FCPPMA, FDC 2A, 2B, Exploitants forestiers, Experts forestiers, Coopératives forestières

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Développer l'acquisition de données scientifiques (études, ...) permettant de dégager les enjeux et définir des actions de gestion,
- Aider à la mise en place de base de données et d'outils facilitant la collecte de données,
- Développer les supports de vulgarisation pour la prise en compte de la biodiversité,
- Développer l'utilisation de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) pour orienter la gestion forestière
- Assurer une bonne qualité de l'eau et la protection des hauts bassins, captages...
- Disposer de ressources en eau suffisantes pour maintenir un réseau de défense incendie opérationnel
- Appliquer la réglementation sur les Espèces Exotiques Envahissantes
- Participer à la mise en œuvre de la stratégie régionale des aires protégées portée par CTB
- Gérer les usages et anticiper les conflits (régulation et régularisation)
- Réaliser des travaux de gestion pour la protection et le développement des espèces patrimoniales
- Développer la surveillance en forêt

Les actions reposeront notamment sur quatre points :

1. La prise en compte des enjeux environnementaux suivant les codes environnement et forestier
2. Le développement de la surveillance, notamment pour la circulation des engins motorisés
3. L'acquisition de données permettant de définir des actions de gestion
4. La réalisation de travaux : ouverture du milieu, enclos (mouflon, tortue, espèces menacées)

CONDITIONS DE RÉALISATION :

Moyens internes (forestiers sapeurs, service dédié, ...), OEC, Office national des forêts à travers la mission d'intérêt général biodiversité (MIG bio)

COÛT :

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Nombre d'études, de travaux de contrôle

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle			

Objectif 3

DEVELOPPER
L'OFFRE DE FORMATION,
LA RECHERCHE
ET L'INNOVATION



ORGANISER UNE FORMATION DE BUCHERONNAGE

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Acquérir de blocs de compétences dans le domaine forestier
- Acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice du métier de bûcheron sur notre territoire
- Former des salariés qualifiés prêts à travailler dans les entreprises locales rapidement
- Etablir une collaboration entreprises forestières et centre de formation tout au long de la formation
- Déployer un plan de communication percutant pour développer l'attractivité du métier de bûcheron
- Mener des actions « coups de poing » en matière de recrutement

EFFECTIFS :

8 personnes

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Le but de cette action est de répondre aux besoins du marché du travail dans le domaine forestier. En effet, à l'issue des travaux menés par la commission formation des Assises de la forêt et du bois, un besoin urgent de main d'œuvre en bûcheronnage a été relevé, notamment du fait de la politique énergétique promouvant la biomasse. Une formation à ce métier se révèle ainsi essentielle. Nous proposons donc, après un travail préliminaire avec les acteurs concernés, une formation de bûcheronnage « sur mesure ». Cette dernière permettra à ces participants l'acquisition de 9 blocs de compétences.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : CFPPA

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] : EPLEFPA, CFPPA, formateurs et pro. forestiers, administratifs

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

La formation permettra aux stagiaires d'acquérir 9 blocs de compétences

- 1 Connaissances scientifiques et techniques liées à la forêt
- 2 Connaissances scientifiques et techniques liées à l'utilisation des matériels et équipements
- 3 Utilisation et entretien courant de la tronçonneuse
- 4 Abattage
- 5 Façonnage
- 6 Conduite et utilisation d'un débusqueur / CACES R482 (engins de chantier)
- 7 Conduite et utilisation d'un porteur / CACES R490 (grues de chargement)
- 8 Entretien des machines forestières
- 9 Utilisation des petits équipements pour la sylviculture

+ certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

Volume horaire de 1092h (stages et évaluations inclus)

L'organisation générale de la formation se fera autour de situations professionnelles significatives.

COÛT :

Action formation : 116 605,64 € + Hébergement : 36 304,88 € + Heure/stagiaire : 13,35 €

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Nombre de stagiaires Caces, % de réussite, nombre de stagiaires en entreprise

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	Territorial		

ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION SUR LES MÉTIERS DE LA FORÊT ET DU BOIS

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Développer une « Ré-acculturation » de l'exploitation de la Forêt et du Bois
- Elaborer une stratégie de communication sur les métiers du bois et de la forêt (publics tous âges)
- Mettre en avant la modernité des engins utilisés dans les métiers forestiers « génie écologique »
- Travailler sur les cibles en concevant des messages adaptés (groupe de travail : communicants, éducation Nationale, Université, formation professionnelle, entreprises, etc.)
- Mettre en avant la mise en valeur de la chênaie en activité complémentaire pour des agriculteurs

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : CdC
Une instance à créer de type « Le Campus des métiers du Bois et de la Forêt »

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	CdC, offices, Agence, lycée Agricole, Education Nationale, ADEC en appui de la CdC pour la formation professionnelle, ONF
--	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Protocole de communication
- Promouvoir les métiers de l'artisanat utilisant le bois
- Organiser la mise en synergie des acteurs
- Organiser des journées de Découverte des métiers du Bois et de la Forêt et les inscrire dans un calendrier annuel (témoignages de professionnels, utilisation de simulateurs d'engins, cartographie par GPS, mise en exergue des connaissances en Génie écologique, niveau de rémunération, conditions de travail)

CONDITIONS DE RÉALISATION :

- Coordonner les actions de la CdC et de l'ADEC à destination des artisans
- Mobiliser les dispositifs d'aides à l'emploi de l'ADEC pour encourager les entreprises artisanales utilisant du bois à proposer des montées en compétence ou des reconversions professionnelles dans le cadre de la gestion de leurs ressources humaines

COÛT :

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Nombre d'embauches / montées en compétences dans les entreprises de la seconde transformation

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	Territorial		

DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DE CORSE ET LES DÉMARCHES DE R&D

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Développer la recherche dans le cadre de la Fédération de Recherche de l'Università di Corsica
- Travailler sur des programmes de recherche appliquée sur le bois local
- Etudier le milieu forestier et les espèces associées aux divers habitats
- Maintenir un haut niveau de connaissance des fonctionnalités de la forêt
- Accompagner l'Appel à Projet ADEC en matière d'innovation

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Il s'agira de poursuivre les travaux de recherche et développement dans le secteur du bois et de la forêt en prenant en compte :

- les aspects pluridisciplinaires (patrimoine, aménagement du territoire, sciences et techniques, etc.) et ;
- la diversité des enjeux en matière de retombées pour le territoire insulaire (formation des hommes, développement des entreprises, prévention des risques incendies, etc.)

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

Università di Corsica (via sa Fédération de Recherche), autres technopoles

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

Università di Corsica, INRAE, CDC, Offices et Agences, SMPNRC, ONF, CNPF Corse, OFB...

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

La recherche en production des connaissances nouvelles est une condition essentielle au transfert de technologie.

Les actions peuvent être par exemple :

- L'évaluation du potentiel de valorisation de la ressource bois
- L'appui scientifique sur le dimensionnement des ouvrages de lutte contre les incendies
- Le développement de démarches R&D permettant une meilleure adaptation au changement climatique

COÛT :

Financements envisagés : Conventions tripartite Université de Corse, CPER, FEDER

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Nombre de projets universitaire soutenus

Nombre de productions scientifiques

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	Territorial		

IMPLANTER UNE PLATE-FORME DE FORMATION CONSTRUCTION BOIS

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Implanter une Plate-Forme Technique Construction Bois dans l'eco-centru de l'AFPA de Corti
- Participer à l'augmentation des ressources locales de bois et notamment l'essence du pin Lariciu
- Apporter localement des compétences professionnelles dans la construction bois

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Un accompagnement par les ingénieurs de formation AFPA nationale du secteur a été apporté pour définir précisément le produit de formation. Les besoins de compétences recensés auprès des entreprises locales se tournent majoritairement vers la construction bois, la charpente bois et l'aménagement de terrasses bois

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :
AFPA de Corti

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] : formateurs AFPA, Professionnels, Administratifs

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

Le produit de formation proposé s'appuie sur deux blocs de compétences qui constituent les fondamentaux de l'activité d'un constructeur bois et d'un charpentier bois. En effet, que ce soit pour la fabrication de murs à ossatures bois, de caissons de toiture, de plancher, la majorité des entreprises préfabriquent des éléments en atelier puis, lorsque la structure est prête, réalisent la mise en œuvre sur le chantier.

L'intérêt d'utiliser ces deux blocs existants réside également dans le fait, qu'ils sont déjà entièrement équipés pédagogiquement.

Une certification sera proposée sur ces deux modules qui représentent 2 activités sur 4 des titres professionnels de charpentier bois et constructeur bois. Cela permettra à l'apprenant, s'il le souhaite, d'obtenir ensuite le titre professionnel complet par capitalisation de blocs de compétences.

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

Validation du projet technique et financier

COÛT PREVISIONNEL :

40 000 €

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

1-Recrutement du formateur ; 2-Démarrage de la première formation ; 3-Nombre de stagiaires suivant la formation ; 4- Nombre de personnes embauchées à l'issue de la formation

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	1	18 mois	Région Corse	AFPA	
2	1	6 mois	Région Corse	AFPA	
3	8	6 mois	Région Corse	AFPA	
4	6	6 mois	Région Corse	AFPA	

Objectif 4

INSTALLER
DE NOUVELLES
INSTANCES
FORESTIERES



OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Instaurer des commissions territoriales en lieu et place de commissions non mises en œuvre ou inadaptées ;
- Disposer d'organes de gouvernance fonctionnelles et adaptées aux besoins du territoire.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES : Code forestier

La proposition concerne :

- la révision du fonctionnement de la commission régionale Forêt Bois,
- l'installation d'une commission territoriale forestière pastorale (forêts relevant du régime forestier),
- l'installation et l'animation d'une commission forestière des collectivités (portée par l'ONF).

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

Collectivité de Corse (assistée par l'ONF) pour la commission pastorale sauf pour la commission territoriale des collectivités forestières (compétence ONF au titre du code forestier).

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] : ONF, communes forestières, membres de la CRFB

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- **Installation de la Commission territoriale de la Forêt et du bois** *présidée par le Président du Conseil exécutif de Corse ou son représentant*

La commission régionale forêt bois ne s'est pas réunie depuis plusieurs années. Elle a vocation de permettre aux opérateurs de la filière d'éclairer les décideurs dans la construction des politiques forestières. La rédaction d'un règlement intérieur précisant les modalités de saisine et de fonctionnement permettra de suivre et de mettre en œuvre le plan d'actions.

- **Installation d'une Commission forestière Pastorale Territoriale** *présidée par le Président du Conseil exécutif de Corse ou son représentant*

Le code forestier prévoit que soient installées et tenues des commissions pastorales forestières départementales. La problématique pastorale doit être encadrée et considérée comme un outil au service de la sylviculture. Les compétences des commissions départementales s'étendent sur l'ensemble des forêts relevant du régime forestier. La commission territoriale conduira donc ses travaux au bénéfice des communes et de la Collectivité de Corse : cadre d'occupation, conventions pluriannuelles de pâturage, cahiers des charges.

Soutien à l'installation d'une commission territoriale des Collectivités Forestières

Une commission territoriale des collectivités forestières (comité des ventes) sera installée et animée par l'ONF. Au-delà des questions relatives à la commercialisation des bois, cette instance consultative s'intéressera aux autres compétences mises en œuvre par l'ONF au profit des collectivités.

- **Définir une gouvernance par massif via un comité de gestion spécifique.**

La déclinaison du plan d'actions dans chaque massif permettra de regrouper l'ensemble des acteurs au sein d'un comité de gestion afin de prioriser et d'adapter les opérations aux besoins du territoire concerné.

- **Créer un observatoire économique des activités du bois**

Il s'agira de suivre et d'orienter l'équilibre technico économique de la filière bois : estimation du marché, régulation et concertation sur le prix du bois, estimation des flux, coûts d'exploitation, de transformation et de commercialisation,...

- **Elaboration d'un Contrat d'Objectif Moyen**

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Mise en œuvre des commissions, Mise en œuvre des comités de gestion

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.		T	CdC/ONC	

ÉTABLIR UNE CONVENTION CADRE CdC-ONF

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Disposer d'un cadre juridique encadrant, au-delà des missions exercées par l'ONF au titre du régime forestier (qui seront précisées), les relations entre la CdC et l'ONF. La convention cadre s'attachera à préciser le champs d'intervention de l'ONF au service de la Collectivité de Corse et les éventuelles compétences complémentaires confiées. Une attention particulière sera portée quant à l'usage des maisons forestières, propriété de la Collectivité de Corse.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

La loi du 22 janvier 2002 qui a transféré les forêts domaniales à la collectivité de Corse en pleine propriété prévoyait que soit rédigé un cadre conventionnel Etat-CdC-ONF pour encadrer les relations particulières entre les établissements.

L'intégration des ouvriers forestiers à la Collectivité de Corse en 2021 a clos un cycle d'artifices mis en place (DSP, marché de travaux, etc) ayant pour effet de reporter les travaux de rédaction et de signature d'une convention. Compte tenu des missions confiées à l'ONF et du caractère particulier de la Collectivité de Corse en qualité de propriétaire de plus de 50 000 ha constituant ainsi le principal propriétaire (après l'Etat en France) et dotée de compétences étendues, il est opportun d'envisager d'encadrer les relations entre les deux établissements. Une convention cadre complétée de conventions particulière sera élaborée dans ce sens.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] :

Collectivité de Corse et ONF au travers de la direction territoriale et de la direction générale. L'appui de l'Etat sera sollicité afin de conforter son engagement auprès de l'établissement public.

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	ONF, Collectivité de Corse
--	----------------------------

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

Contractualiser avec l'ONF en qualité de partenaire privilégié.

CONDITIONS DE RÉALISATION :

Relevant du régime forestier et de la loi du 22 janvier 2002

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Signature de la convention cadre

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Pluriannuelle	T	CdC/ONF	

RÉALISER UN GUIDE DES AIDES

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Réaliser un document récapitulant les aides destinées à l'ensemble des acteurs de la filière bois

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT] : CdC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	CdC, Offices Agences, ADEME, Comité Massif, AUE, ODARC ; Comité de Massif ; Etat ; Europe ; CADEC ; Chambres des métiers, ADEC ; AUC ; ONF.
--	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Rechercher des financements en soutien aux entreprises de la filière bois
- Rechercher des financements en soutien à la sylviculture et l'accueil du public en forêt :
 - travaux sylvicoles pour l'amélioration, la régénération ou la reconstitution des peuplements,
 - aménagement d'aires d'accueil,
 - création d'itinéraires de randonnée,
 - équipements d'information et de signalétique,...
- Rechercher des financements en soutien aux infrastructures forestières, DFCI (Création, amélioration et équipement de la desserte forestière, équipement des forêts en plateforme et abris de stockage et séchage du bois)
- Réaliser un Guide des aides
- Communiquer

CONDITIONS DE RÉALISATION:

- Mesures 73.11 soutien aux entreprises de la filière bois
- Mesures 73.12 sur les infrastructures forestières et la DFCI
- Mesures 73.13 sur la sylviculture et l'accueil du public en forêt
- Mesures Fonds Vert
- Mesures ADEME
- Mesures DPFM
- Mesures ADEC
- Mesures Comité Massif

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Réalisation du Guide des Aides
- Nb d'acteurs ayant recours à un ou plusieurs dispositifs d'aides

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Pluriannuel le	T	CdC/Office, Comité	

Objectif 5

DEVELOPER
L'ECONOMIE
DE LA FILIERE BOIS



INTEGRER LE BOIS DE MARQUE LIGNUM CORSICA DANS LES MARCHES PUBLICS

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Dynamiser la filière bois d'œuvre tout en favorisant les circuits courts
- Assurer le développement en amont des documents de gestion durable
- Favoriser l'appropriation de la marque par les professionnels de la filière
- Développer l'intégration de la marque « lignum corsica » dans la commande publique
- Evaluer les besoins en bois local dans la commande publique

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Nécessite une montée en qualité et quantité de la production qui devra être en capacité de fournir des matériaux normalisés

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	Professionnels de la filière, CdC (Direction des Bâtiments, Direction des Routes, Direction des Milieux Naturels), Offices et Agences et institutions de la CdC, ODARC pour l'animation, ADEC pour la diffusion aux métiers de la seconde transformation, ONF
--	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Intégrer le bois de marque lignum corsica ou équivalent dans les nouveaux projets de construction et dans les projets de rénovation
- Intégrer le bois de marque Lignum corsica ou équivalent dans tous les nouveaux aménagements en forêt (clôtures en espaces naturels et signalétiques)
- Associer toutes les entreprises de la filière bois et les maîtres d'œuvres
- Assurer la soutenabilité de la démarche en relation avec la croissance de l'offre en bois local
- Développer l'intégration de la marque « lignum corsica » dans la commande publique ;
- Mettre en place une étude de caractérisation du bois de Pin maritime de Corse (ou Pin Mésogéen)

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Développer les marchés publics
- Assurer une transposition de la règle d'intégration du bois local à l'ensemble des institutions dépendantes de la CDC pour les projets de construction/aménagements
- Evaluer les besoins en bois local dans la commande publique pour que les entreprises puissent dimensionner leur activité à travers un volume et un prix

COÛT :

Bonification des aides à la production seconde transformation sur les budgets Action économique existant de l'ADEC (sans dispositif spécifique)

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Nombre de construction
- Nombre d'aménagement
- Nombre d'entreprises adhérentes
- Artisans utilisant du bois local accompagnés dans le cadre des dispositifs de l'ADEC
- Nombre d'investissements réalisés par les acteurs de la filière en vue de proposer un matériau normalisé

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	Région	ODARC, ADEC, ONF	

ASSURER LA MOBILISATION ET LA VALORISATION DES BOIS DE FAIBLE QUALITE ET DU LIEGE

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Assurer la valorisation de tous les produits de la forêt et la bonne gestion des peuplements
- Dynamiser la filière bois énergie, et l'ensemble de la filière en favorisant les circuits courts
- Contribuer à l'approvisionnement énergétique de l'île
- Valider le cadre juridique des aides publiques
- Expérimenter les coupes en bois façonnés pour mieux valoriser la ressource
- Intégrer le bois-bûche dans la filière et valoriser cette activité
- Développer les connaissances sur la valorisation en bois d'œuvre du chêne vert
- Permettre l'émergence de filières locales de valorisation du liège corse

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

PILOTES : ODARC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	EPCI, mairies, ETF, gestionnaires forestiers, ONF et CNPF Corse, DRAAF (lien avec PRFB), COFOR, GIRTEC, DDTM
--	--

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

VOLET 1 : Garantir une bonne utilisation des bois au regard de leurs caractéristiques

Favoriser les contrats d'approvisionnements pour mise à la disposition des lots bois répondant aux besoins
Adapter l'offre à la demande sur le bois d'œuvre et le bois énergie (qualités, volumes, temporalité)

• VOLET 2 : Investiguer et promouvoir la valorisation du liège et des bois de faible qualité

Compléter les études techniques et commerciales sur la transformation en produits innovants
Favoriser le développement raisonné de réseaux énergie et la cogénération

• VOLET 3 : Développer un modèle alternatif d'exploitation forestière

Commercialiser les bois façonnés bord de route (voir fiche action FA 26)
Réalisation des travaux d'exploitation en régie ou à travers des marchés sur les forêts publiques

• VOLET 4 : Appréhender le modèle économique du bois énergie

Réflexion sur l'éventualité d'une aide à l'exploitation déficitaire du bois énergie issu de résineux en se basant sur les surcoûts logistiques d'exploitation au regard de la taille du marché (contraintes : limitation temporelle de l'aide, prévisionnel et objectif de croissance de la filière biomasse énergie, sécurisation juridique)

CONDITIONS DE RÉALISATION :

Assurer la coopération et les interventions sur l'ensemble des volets

Questionner les missions des acteurs

Accompagner les nouveaux projets nécessitant un approvisionnement à court termes

COÛT :

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Evolution des volumes bois extrait
- développement de la filière bois énergie
- développement de la filière liège

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	Région	ONF, CNPF	

DEVELOPPER LA FILIERE BIOMASSE-ENERGIE

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Développer la de filière biomasse-energie permettant d'atteindre les objectifs de la PPE ;
- Dimensionner les projets de biomasse avec la ressource disponible.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

La PPE a défini les objectifs de développement des projets biomasse -(+60GWh de chaleur et +7MW de cogénération à l'horizon 2028), mais aussi les actions pouvant permettre leur atteinte.

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

ONF, CNPF Corse	Chambre des territoires
Exploitants professionnel	SAEML Corse bois Energie, AUE

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Repositionner les missions des acteurs en place
- Accompagner les nouveaux projets de réseaux ou de cogénération qui vont nécessiter un approvisionnement dans des délais assez rapprochés
- Faciliter la constitution de partenariat et l'émergence d'acteurs et d'entreprises dans ce secteur
- Accompagner les territoires dans leur stratégie de planification.
- Partager les bonnes pratiques, organiser des visites sur sites
- Communication ciblée
- Proposer des offres de services soit par le financement d'AMO, soit par une ingénierie de projets
- Poursuivre l'accompagnement des projets de chaufferies au travers de dispositifs d'aide (appels à projets, fil de l'eau, aide à la décision)
- Renforcer l'animation auprès des porteurs de projets, mais aussi les territoires dans leur stratégie de planification.
- Animer les territoires forestiers pour développer les documents de gestion durable afin de mobiliser les bois

CONDITIONS DE RÉALISATION :

Définir le modèle économique et logistique de ces nouveaux consommateurs de bois énergie

COÛT :

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

Nombre de nouveaux acteurs de la filière

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Annuelle	Territoriale	SAEML, AUE	

SUSCITER L'EMERGENCE ET LA DIVERSIFIATION DES ENTREPRISES

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Le développement de la filière nécessite de constituer un tissu d'entreprises à même de répondre à la demande et aux exigences du marché, et à sa croissance potentielle.

Des possibilités (par exemple Bois-rond, BMA-BMR, etc) susceptibles d'apporter de la valeur ajoutée à la production ont été étudiées, nécessitant de résoudre des problèmes d'échelle et de portage des projets, en terme d'investissement et jusqu'à leur point d'équilibre. En outre ces projets pourraient utilement aller au-delà du marché local pour atteindre une taille viable à moyen terme. Il en résulte un besoin d'accompagnement en ingénierie de projet pour en favoriser l'émergence.

Il s'agit dans une action collective s'adressant aux entreprises de l'amont à l'aval (y compris 2^{de} transformation), d'accompagner les acteurs en matière d'études économiques, d'études techniques, de conseil, et de conception de projets à vocation technologique ou industrielle.

L'objectif est notamment de cibler l'accompagnement sur les projets susceptibles d'apporter de la valeur ajoutée à la production locale, avec une diversification de l'offre de produits ou la montée en gamme de la qualité, notamment s'agissant de bois techniques, de l'amélioration de process ou s'agissant de répondre à des segments du marché local ou extérieur.

Ces projets nécessitent en effet une approche multi-critères :

1. Ingénierie des process et des techniques (notamment dimensionnement des investissements...)
2. Approche capitalistique et financière (capital, y compris capital risque ou financement public/privé), investissement...)
3. Approche Marketing et communication
4. Validation de la fiche de certification du pin lariciu pour la construction

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

ODARC	Accompagnement technique
ADEC	Accompagnement sur le modèle économique et la mise en marché

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

Lancement d'un AAP : aide au conseil technique, marketing, économique et financier, incubateur de projet, incitation aux démarches collectives, intervention publique sur les défaillances de marchés.

CONDITIONS DE RÉALISATION :

Animation conjointe de l'ODARC et de l'ADEC auprès des acteurs et porteurs de projet de la filière, ainsi que des institutions.

COÛT :

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT : Nombre de projets accompagnés

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	nb.	Trimestrielle	Corse	ODARC-ADEC	ODARC-ADEC

ORGANISER LA FILIERE BOIS BÛCHE

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

Inciter les professionnels de la filière bois bûches à entrer dans des démarches de bonnes pratiques en termes d'exploitation et de commercialisation du bois de chauffage, tout en responsabilisant le consommateur et les propriétaires forestiers. Permettre aux exploitants de se structurer autour d'une démarche vertueuse et de qualité, tout en garantissant le respect de la réglementation sur l'exploitation et la commercialisation des bois.

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Le marché du bois de chauffage en Corse est important mais très peu structuré et contrôlé, malgré une réglementation stricte tant sur l'exploitation que sur la commercialisation. Cela conduit à un manque de transparence et des écarts très importants au niveau de la commercialisation, tant sur le prix que sur la qualité des produits mis sur le marché. En réponse, outre les démarches d'accompagnement et de professionnalisation des acteurs de la filière, il s'agit de promouvoir des pratiques plus vertueuses, tant au niveau de la gestion forestière (documents de gestion durable) que de l'exploitation des bois, notamment avec le recours à des labels tels que « Kallisté Bois Bûche™ ».

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT]: ODARC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	Police des forêts (DDT, ONF) CNPFC Corse, Syndicat des exploitants
--	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- 1- Assurer le respect de la réglementation en matière d'exploitation et commercialisation du bois-bûche.
- 2- Promouvoir les démarches de bonnes pratiques chez les exploitants.
- 3- Fédérer les professionnels autour de la démarche de labélisation du Bois Bûches

CONDITIONS DE RÉALISATION :

- Structuration et organisation de la profession
- Communication auprès du public (propriétaires forestiers, consommateur)
- Dispositif d'accompagnement des propriétaires de bois
- Développement de la marque Kallisté Bois Bûches déposée par l'ODARC
- Campagnes de contrôle (exploitation, transport et commercialisation)

COÛT PREVISIONNEL :

- 1 ETP pour le développement de la marque Corse Bois Bûches et l'animation
- Coûts de personnel (ETP) (contrôles police des forêts, animation sur les territoires)
- Communication

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Nombre d'adhésions des exploitants à la démarche de labélisation
- Diffusion de l'annuaire des exploitants engagés dans de bonnes pratiques (site internet de la marque)
- Nombre d'actions d'accompagnements auprès du public et des propriétaires
- Nombre de campagnes de contrôles en forêt

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
1	Suivi des indicateurs présentés ci-dessus	Annuel		ODARC	

COMMERCIALISER LE BOIS FAÇONNE EN BORD DE ROUTE

OBJECTIFS [BÉNÉFICES ATTENDUS] :

- Soutenir l'emploi local et les circuits courts
- Assurer des recettes pour la collectivité de Corse et les communes forestières
- Optimiser la valorisation des bois d'œuvre et bois énergie

REMARQUES ET RÉFÉRENCES :

Il s'agira de garantir une gestion sylvicole où les enjeux de protection, de renouvellement et de multifonctionnalité des forêts sont parfaitement respectés.

PILOTE [RESPONSABLE DE L'ACTION ET DE SON CONTRÔLE, INTERVENANT DE FAIT]: CdC

INTERVENANTS [NON-EXHAUSTIF] :

	Cdc, ODARC, ONF, Exploitants forestiers
--	---

CONTENU DE L'ACTION [POINTS-CLEFS] :

- Réalisation des travaux d'exploitation en régie ou à travers des marchés de travaux
- Accord cadre à bon de commande
- Appels à projet
- Commercialisation des bois bord de route

CONDITIONS DE RÉALISATION [MOYENS INTERNES] :

- Mettre en œuvre des contrats d'approvisionnement en bois façonnés
- Rechercher des financements complémentaires dans le cadre de mesures PSN

COÛT PREVISIONNEL : 300 000€ pour un volume de 10 000 m³ de coupe

INDICATEURS DE RÉALISATION ET/OU DE RÉSULTAT :

- Volume de bois d'œuvre vendu
- Volume de bois énergie vendu

DÉTAIL DU/DES INDICATEUR(S) :

Ind.	Unité	Périodicité	Territoire	Producteurs de l'information	Collecteur information
nb	m ³	Annuelle	Massif		

ANNEXES



PARTIE 3

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DE LA PARTIE 3

Annexe 1 :

Indicateurs de suivi du programme forêt-bois
de Corse 2024-29

64

Annexe 2 :

Les chaufferies en service (source : AUE, 2021)

67

Annexe 3 :

Espèces animales et végétales forestières
remarquables en Corse

68

Annexe 4 :

Carte d'estimation des espaces forestiers à enjeux
de conservation

70

Annexe 5 :

Sensibilité des habitats et des espèces à
l'exploitation forestière

74

Annexe 1 : Indicateurs de suivi du programme forêt-bois de Corse 2024-29

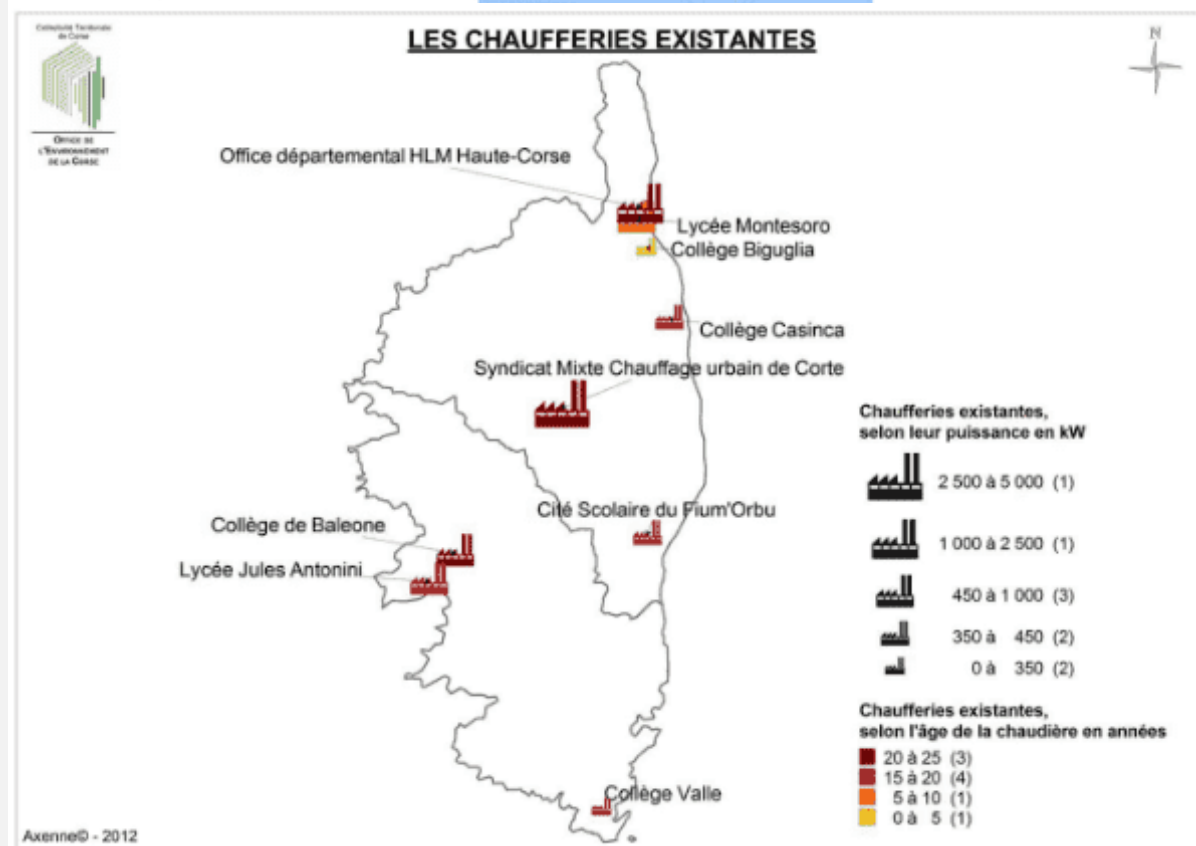
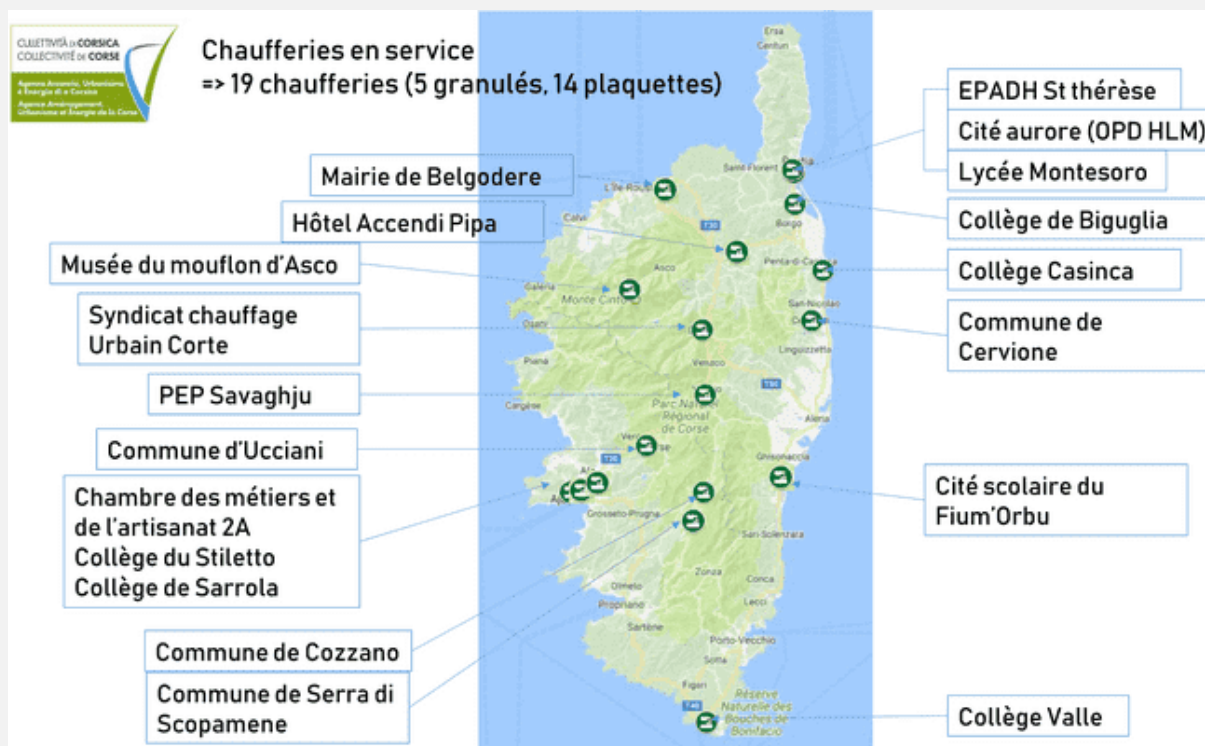
Pour suivre la traduction opérationnelle de la stratégie définie, des indicateurs doivent être définis. Ces indicateurs seront récoltés et analysés annuellement.

Objectifs	Actions prioritaires	Indicateurs de réalisation et/ou de résultat
Objectif I : Assurer la disponibilité de la ressource <u>Orientations fortes :</u> Mutualisation / convention / Coopération en forêt publique Mobilisation du foncier en forêt privée	FA.I.1 Améliorer la desserte forestière	Linéaire de dessertes opérationnelles (investissement ou entretien) ou volume de bois accessible Nombre de conventions
	FA.I.2 Favoriser la création de Zone de Gestion de Combustible (ZGC)	Nombre de ZGC créées (PRMF)
	FA.I.3 Améliorer et pérenniser la ressource sylvicole	Nombre de chantiers agréés
	FA.I.4 Elaborer des contrats d'approvisionnement en forêts publiques	Nombre de contrats et volumes
	FA.I.5 Mettre à disposition un outil d'aide à la décision sur les ressources disponibles	Nombre de mises à jour de la cartographie des ressources / an
	FA.I.6 Conserver et développer des moyens pour la résolution de la question du foncier dans les forêts privées	Nombre de mises à jour de la cartographie des ressources / an
	FA.I.7 Dynamiser les massifs forestiers privés	Nombre de jours d'animation/an Nombre d'études Nombre d'expérimentation
Objectif II : Prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt <u>Orientations fortes :</u> Evolution du cadre d'occupation des forêts territoriales Création d'aire protégées en forêt S'appuyer sur les nouvelles préconisations PPFENI 3 en DFCI et DPCI	FA.II.1 Mettre en œuvre une gestion par massif	Nombre de comité de gestion créés Nombre de conventions et de plans validés
	FA.II.2 Mettre en place un nouveau cadre d'occupation en forêt territoriale	Nombre de demandes instruites Nombre de concessions réalisées Nombre de contrôles effectués
	FA.II.3 Réaliser des chantiers de réouverture du milieu	Nombre de dossiers de conventionnement instruits Taux de superficies traitées
	FA.II.4 Protéger les personnes et les massifs forestiers	Installation de panneaux/signalétiques Installation de compteurs Installation d'aire d'accueil Installation de dispositif d'alerte
	FA.II.5 Valoriser le patrimoine des maisons forestières	Projets d'affectation validés Projets réalisés
	FA.II.6 Exploiter et appliquer une gestion forestière respectueuse des aspects environnementaux	Nombre d'études, de travaux de contrôle

Objectifs	Actions prioritaires	Indicateurs de réalisation et/ou de résultat
Objectifs III : Développer l'offre de formation et de partenariat avec l'Université de Corse	FA.III.1 Organiser une formation de bucheronnage	Le nombre de stagiaires titulaires des Caces
		Le nombre de réussite aux examens
		Le nombre de stagiaires intégrant une entreprise à l'issue de la formation
	FA.III.2 Elaborer une stratégie de communication sur les métiers du bois et forêt	Nombre d'embauches / montées en compétences dans les entreprises de la seconde transformation
	FA.III.3 Développer le partenariat avec l'Université de Corse et développer les démarches de R&D	Programme Bois
		Programme GOLIAT II
	FA.III.4 Implanter une plateforme de formation construction bois	Recrutement du formateur
		Démarrage de la première formation
		Nombre de stagiaires suivant la formation
		Nombre de personnes embauchées à l'issue de la formation
Objectif IV : Installer de nouvelles instances forestières	FA.IV.1 Instaurer des commissions territoriales et un observatoire économique	Mise en œuvre des commissions
		Mise en œuvre des comités de gestion
	FA.IV.2 Etablir une convention cadre CDC-ONF	Signature de la convention cadre
	FA.IV.3 Réaliser un document d'aides	Réalisation du Guide des Aides
		Nombre d'acteurs ayant recours à un ou plusieurs dispositifs d'aides
Objectif V : Développer économiquement la filière bois <u>Orientations fortes :</u> Construction en bois local Développement – certification Lignum Corsica Cogénération / réseaux de chaleur Evolution des modes d'exploitation forestière	FA.V.1 Intégrer le bois de marque LIGNUM CORSICA ou équivalent dans toutes les constructions et aménagements de la Collectivité de Corse	Nombre de constructions
		Nombre d'aménagements
		Nombre d'entreprises adhérentes
		Artisans utilisant du bois local accompagnés dans le cadre des dispositifs de l'ADEC
		Nombre d'investissements réalisés par les acteurs de la filière en vue de proposer un matériau normalisé (séchage, étuvage, traitement classe IV, machines de confection de clôtures de type ganivelles, etc.)
	FA.V.2 Assurer la mobilisation et la valorisation des bois de faible qualité et du liège	Evolution des volumes bois extrait
		Développement de la filière bois énergie
		Développement de la filière liège

Objectifs	Actions prioritaires	Indicateurs de réalisation et/ou de résultat
	FA.V.3 Développer la filière biomasse-énergie	Nombre de nouveaux acteurs de la filière
	FA.V.4 Susciter l'émergence et le développement des entreprises et d'activité innovantes	Nombre de projets accompagnés ODARC / ADEC
	FA.V.5 Organiser et Valoriser la filière bois buche	Nombre d'adhésions des exploitants à la démarche de labélisation
		Diffusion de l'annuaire des exploitants engagés dans de bonnes pratiques (site internet de la marque)
		Nombre d'actions d'accompagnements auprès du public et des propriétaires
		Nombre de campagnes de contrôles en forêt, sur la route (transport des bois) et sur les sites de vente en ligne, etc.
	FA.V.6 : Commercialiser le bois façonné en bord de route	Volume de bois d'œuvre vendu Volume de bois énergie vendu

Annexe 2 : Les chaufferies en service (source : AUE, 2021)



Annexe 3 : espèces animales et végétales forestières remarquables en Corse

Nom de l'espèce	Nom vernaculaire	Vulnérabilité / activités anthropiques	Espèces sous PNA
<i>Algyroides fitzingeri</i>			
<i>Antaxius bouvieri</i>			
<i>Caprimulgus europaeus</i>			
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Vulnérable	
<i>Cettia cetti</i>			
<i>Crocidura suaveolens</i>			
<i>Cyrnotheba corsica</i>			
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Vulnérable	PNA
<i>Euproctus montanus</i>			
<i>Fabriciana elisa</i>			
<i>Genista tinctoria</i>			
<i>Huperzia selago</i>			
<i>Hyla sarda</i>	Rainette sarde	Vulnérable	
<i>Hypnophila remyi</i>			
<i>Juniperus thurifera</i>			
<i>Lanius collurio</i>			
<i>Lanius senator</i>			
<i>Lullula arborea</i>			
<i>Milvus migrans</i>			
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal		PNA
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Vulnérable	PNA
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein		PNA
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Vulnérable	PNA
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Vulnérable	PNA
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Vulnérable	
<i>Oryctolagus cuniculus</i>			
<i>Ovis gmelinii</i>			
<i>Oxychilus adjaciensis</i>			
<i>Oxychilus amblyopus</i>			
<i>Oxychilus lathyri</i>			
<i>Oxychilus shuttleworthianus</i>			
<i>Passer montanus</i>			
<i>Pelophylax lessonae</i>			
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Vulnérable	PNA
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Vulnérable	PNA
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle soprane ou Pipistrelle	Vulnérable	PNA
<i>Platanthera algeriensis</i>			
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Vulnérable	PNA

<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard		PNA
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Vulnérable	PNA
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Vulnérable	PNA
<i>Salamandra corsica</i>			
<i>Scotopteryx obvallaria</i>			
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Vulnérable	
<i>Sitta Whiteheadi</i>	Sittelle corse		PNA
<i>Streptopelia turtur</i>			
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	Vulnérable	
<i>Sylvia sarda</i>	Fauvette sarde	Vulnérable	
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Vulnérable	
<i>Tacheocampylaea</i>			
<i>Tacheocampylaea cyrniaca</i>			
<i>Tacheocampylaea raspailii</i>			
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Vulnérable	PNA
<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	Vulnérable	PNA
<i>Zonites algirus</i>			

Annexe 4 : Sensibilité des habitats et des espèces à l'exploitation forestière

Pour chaque habitat, forestier ou intra-forestier, la sensibilité à une exploitation forestière est présentée dans les tableaux suivants.

Il rappelle également les habitats dits prioritaires : « *Certains habitats sont considérés, au sens de la Directive habitats, comme prioritaires, du fait de leur état de conservation très préoccupant : l'effort en matière de restauration, de conservation et de gestion doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.* » Ils sont soulignés et caractérisés par un (P) (informations fournies dans la base de données nationale Natura 2000 - INPN).

Tableau 1 : sensibilité des habitats à l'exploitation forestière

Habitats	Sensibilité à une exploitation forestière
<u>Bois méditerranéens à <i>Taxus baccata</i> (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
<u>Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i> (P)</u>	Sensibilité forte : Les essences de <i>Pinus</i> présente une forte capacité de régénération suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements forestiers néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
<u>Dunes littorales à <i>Juniperus</i> spp. (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
<u>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présents en peuplements de faibles surfaces ou en répartition linéaire (ripisylve) et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voir une destruction totale du boisement, et une perturbation majeur de la fonctionnalité écologique de ce boisement aquatique (corridors écologiques, habitats d'espèces, protection des berges de cours d'eau contre l'érosion, etc.), cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts de <i>Castanea sativa</i>	Sensibilité forte : bien que Forêts de <i>Castanea sativa</i> aient la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, par ailleurs le châtaigner subit de fortes menaces (chancre, synips ...) qui dégrade cet habitat, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager, culturel ...)
<u>Forêts endémiques à <i>Juniperus</i> spp. (P)</u>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entraînerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)

Habitats	Sensibilité à une exploitation forestière
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présents en peuplements de faibles surfaces ou en répartition linéaire (ripisylve) et une exploitation sur cet habitat entrainerait une forte dégradation voir une destruction totale du boisement, et une perturbation majeur de la fonctionnalité écologique de ce boisement aquatique (corridors écologiques, habitats d'espèces, protection des berges de cours d'eau contre l'érosion, etc.), cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Sensibilité forte : cet habitat est généralement présent en peuplements de faibles surfaces et une exploitation sur cet habitat entrainerait une forte dégradation voire une destruction totale, de plus cet habitat est peu répandu en Corse et revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	Sensibilité moyenne : Formation végétale qui a la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Sensibilité moyenne : Les essences de <i>Quercus</i> ont la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Forêts à <i>Quercus suber</i>	Sensibilité moyenne : Les essences de <i>Quercus</i> ont la capacité de se régénérer suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
<u>Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques (P)</u>	Sensibilité moyenne : Les essences de <i>Pinus</i> présente une forte capacité de régénération suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements forestiers néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Sensibilité moyenne : Les essences de <i>Pinus</i> présente une forte capacité de régénération suite à une exploitation, toutefois une exploitation trop intensive engendre un rajeunissement des peuplements forestiers néfaste à la biodiversité, de plus cet habitat revêt un intérêt patrimonial singulier (écologique, scientifique, paysager ...)

Tableau 2 : sensibilité des espèces végétales Natura 2000 présentes en forêt à l'exploitation forestière

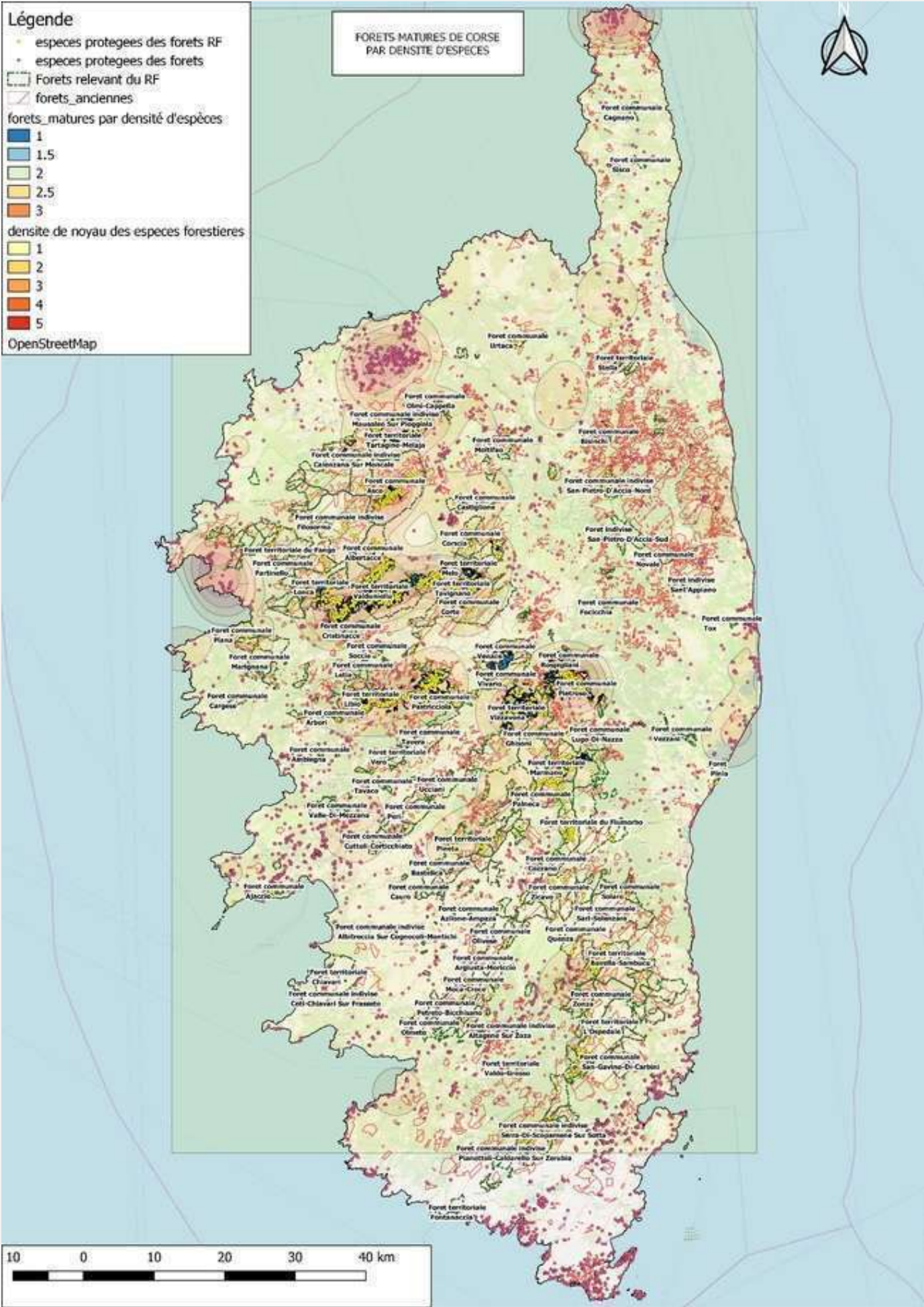
TAXGROU P	NOM_VERN	NOM	Sensibilité des espèces floristiques à une exploitation forestière
Plante	Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.	Sensibilité forte , toute destruction de station et modification du milieu forestier alentour est irréversible
Plante	Woodwardia radicante	<i>Woodwardia radicans</i> (L.) Sm., 1793	Sensibilité forte , toute destruction de station et modification du milieu forestier alentour est irréversible. <i>Nota bene</i> : 1 seule station répertoriée en Corse, dans la vallée de Siscu.

Tableau 3 : sensibilité des espèces animales Natura 2000 présentes en forêt à l'exploitation forestière

TAXGROUP	Nom vernaculaire	NOM	Sensibilité des espèces faunistiques à une exploitation forestière
Amphibien	Discoglosse corse	<i>Discoglossus montalentii</i> Lanza, Nascetti, Capula & Bullini, 1984	Sensibilité faible , espèce qui se reproduit dans les milieux aquatiques, mais hiverne dans les milieux boisés proche des milieux aquatiques
Amphibien	Discoglosse sarde	<i>Discoglossus sardus</i> Tschudi in Otth, 1837	Sensibilité faible , espèce qui se reproduit dans les milieux aquatiques, mais hiverne dans les milieux boisés proche des milieux aquatiques
Invertébré	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Sensibilité forte , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Invertébré	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Sensibilité forte , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Mammifère	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Sensibilité forte , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Mammifère	Cerf de Corse	<i>Cervus elaphus corsicanus</i> Erxleben, 1777	Sensibilité forte , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Mammifère	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Sensibilité moyenne , espèce qui chasse en forêt (hêtraies, chênaies, pinèdes, forêts mixte ...) mais chasse également en milieu ouvert et gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Sensibilité moyenne , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestier est donc nécessaire, par contre gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Sensibilité moyenne, espèce qui chasse en forêt mais chasse également en milieu ouvert et gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Mouflon de Corse	<i>Ovis gmelinii musimon</i> (Pallas, 1811)	Sensibilité moyenne, l'espèce habite des milieux très différents, le mouflon fréquente toute l'année aussi bien des paysages forestiers que de grandes étendues de landes oroméditerranéennes, subalpines ou alpines, ou de maquis plus ou moins arborés.
Mammifère	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Sensibilité moyenne , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestiers est donc nécessaire, mais gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Sensibilité moyenne , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestiers est donc nécessaire, mais gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers

Mammifère	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Sensibilité moyenne , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestiers est donc nécessaire, mais gîtes de reproduction et d'hivernage non forestiers
Mammifère	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Sensibilité forte , espèce typiquement forestière, elle réalise l'ensemble de son cycle de vie en milieu forestier
Oiseau	Autour des palombes de Corse	<i>Accipiter gentilis arrigonii</i> (Kleinschmidt, 1903)	Sensibilité forte . Oiseau typiquement forestier, endémique, menacée (listes rouges). L'espèce réalise l'ensemble de son cycle biologique en forêt, son nid est installé au sein des boisements, ce rapace chasse dans les boisements et dans les espaces ouverts environnant les bois. Espèce sédentaire en Corse, elle reste sur son territoire toute l'année. Très dépendante de la disponibilité et de la qualité de son habitat forestier.
Oiseau	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Sensibilité moyenne : Le territoire de l'Engoulevent est un espace semi ouvert, semi boisé, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu. En situation forestière l'engoulevent s'installe dans les lisières, les clairières et les coupes forestières.
Oiseau	Sittelle corse	<i>Sitta whiteheadi</i> Sharpe, 1884	Sensibilité forte . Oiseau typiquement forestier, endémique, menacée (Vulnérable sur les listes rouges). L'espèce réalise l'ensemble de son cycle biologique en forêt de conifères. Espèce sédentaire, elle reste sur son territoire toute l'année y compris en hiver. Très dépendante de la qualité de son habitat.
Reptile	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Sensibilité moyenne , espèce inféodée aux espaces naturels en mosaïques où la présence d'habitats forestiers est donc nécessaire

Annexe 5 : carte d'estimation des espaces forestiers à enjeux de conservation



FURESTA & LEGNU

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Gran Palazzu - 22, corsu Grandval - 20000 Aiacciu

Rond Point Maréchal Leclerc - 20405 Bastia

04 95 20 25 25 | contact@isula.corsica